



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2026

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne



Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
LISTE DES ABREVIATIONS	4
PREAMBULE	5
AVANT-PROPOS	6
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	7
1. LA PREVENTION DES DECHETS	7
1.1. DEFINITION ET ENJEUX	7
1.2. CADRE REGLEMENTAIRE DU PLPDMA DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE	8
2. DESCRIPTIF DU TERRITOIRE	9
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	14
3.1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS RECYCLABLES (SOURCE : RPQS 2020)	14
3.2. LES DECHETERIES	14
3.3. LA FISCALITE	15
4. ETAT INITIAL DE LA PREVENTION DES DECHETS	15
4.1. DONNEES DECHETS ET POTENTIEL D’EVITEMENT (SOURCES : GIRUS 2017, CODEC 2018/2020).....	15
4.2. LA VALORISATION DES DECHETS	21
4.3. BILAN DU CODEC	21
5. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET LA GOUVERNANCE DU PLPDMA 2021-2026	29
5.1. OBJECTIFS D’IMPACT	29
5.2. GOUVERNANCE DU PLPDMA	29
5.3. LES ETAPES DU PLPDMA DE LA CCTDM	31
5.4. DISPOSITIF DE COMMUNICATION	32
5.5. RELAIS ET PARTENAIRES POTENTIELS DU PLPDMA	33
5.6. SUIVI ET EVALUATION DU PLPDMA.....	33
PARTIE 2 : PROGRAMME D’ACTION	35
1. PRESENTATION DES ACTIONS	35
2. SYNTHESE DU PROGRAMME ET CALENDRIER PREVISIONNEL	40
ANNEXES	42

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie	ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
AGEC : Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGECE)	INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement	LGA : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
AURA : Auvergne Rhône Alpes	LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
BTP : Bâtiments et Travaux Publics	MC : Maitre Composteur
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	OMr : Ordures Ménagères résiduelles
CCMT : Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
CCPC : Communauté de Communes du Pays de Courpière	OPAH : Opération Programmée Amélioration de l'Habitat
CCTDM : Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne	PAT : Projet Alimentaire Territorial
CIJ : Composteur Individuel de jardin	PAV : Points d'Apport Volontaire
CLE : Comité Local pour l'Emploi	PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
CISEN : Centre Initiation et de Sensibilisation à l'Environnement	PEPD : Programme d'Education à la Prévention des Déchets
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat	PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire	PNPD : Programme National de Prévention des Déchets
CS : Collecte Sélective	PRPGD : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
DAE : Déchets d'Activités Economiques	REP : Responsabilité Elargie du Producteur
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	RIEOM : Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères
DC : Double Compte	RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité de Service
DDS : Déchets Dangereux Spécifiques	SC : Simple Compte
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
DIB : Déchets Industriels Banals	SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	STGDO : Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques
DV : Déchets Verts	CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
EABN : Entre Allier et Bois Noirs	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
EBE : Entreprise à But d'Emploi	TLC : Textiles, linge de maison, chaussures
EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable	TZCLD : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale	TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	VALTOM : Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés
ESAT : Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail	
ESS : Economie Sociale et Solidaire	
GC : Guide Composteur	

Préambule

La prévention de la production des déchets représente l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets réalisée par la collectivité.

Ces actions ont pour objectifs :

- De réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- De réduire leur nocivité ;
- D'améliorer leur réemploi, leur réutilisation et leur valorisation globale (matière, énergétique), afin de préserver des ressources.

La notion de prévention doit aussi tenir compte des impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets, dans une logique de développement durable. Elle doit se faire en adéquation avec l'ensemble des enjeux environnementaux (eau, air, énergie, sol) et les autres programmes d'actions développés sur les territoires (PCAET, PAT, TZCLD, SCoT...).

Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à compétence déchets sont tenus, par la Loi Grenelle, de mettre en œuvre un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. Le décret du 10 juin 2015 en définit le contenu et les modalités d'élaboration.

La démarche est la suivante :

- Réaliser un état des lieux ;
- Définir des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ;
- Définir un programme d'actions pour atteindre ces objectifs ;
- Evaluer et suivre le PLPDMA (compléter les indicateurs du programme, bilan annuel).



Avant-propos

Par une délibération du 13 décembre 2017, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (CCTDM) s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets par la signature d'un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) avec le VALTOM (Syndicat de traitement des déchets du Puy de Dôme et du Nord de la Haute-Loire) et l'ADEME. Celui-ci visait à réduire de 10 % la production de déchets entre 2010 et 2020, conformément à la Loi de Transition Energétique. Il était contractualisé pour une durée de trois ans (2018-2020).

La CCTDM, créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de quatre intercommunalités (EABN, CCPC, CCMT et Thiers Communauté), est un très récent EPCI à compétence déchets. Elle ne disposait que de 3 ans pour atteindre l'objectif très ambitieux fixé par la loi. Il était ainsi indispensable de poursuivre les actions engagées, au-delà du CODEC, par l'élaboration d'un PLPDMA. **Celui-ci est, de plus, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.**

Le présent rapport présente le **diagnostic de territoire** servant de point de référence pour le développement de la politique de réduction des déchets de la collectivité. Il présente également le **bilan du programme précédent (CODEC)** ainsi qu'un **programme d'actions**, s'inscrivant dans la continuité des actions déjà mises en œuvre et adapté aux spécificités territoriales et au contexte local.



PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. La prévention des déchets

1.1. Définition et enjeux

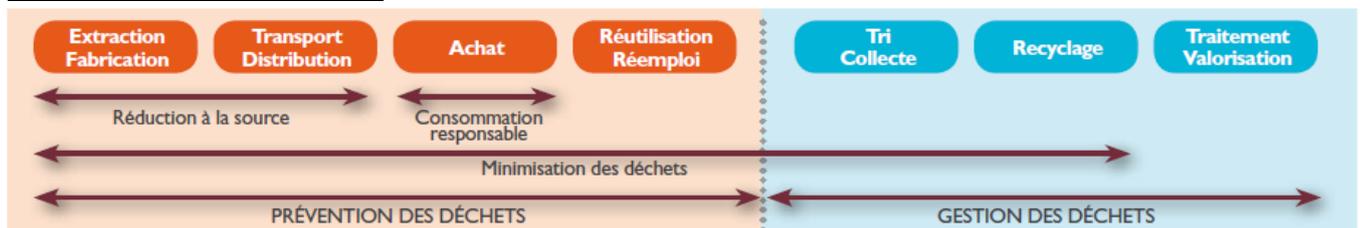
D'après l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation.

La prévention (ou réduction) des déchets ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. Le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets. Ces flux sont pris en charge par la collectivité.

La prévention permet, quant à elle, d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

Lorsqu'un déchet ne peut être évité, il faut envisager de prolonger la durée de vie du produit et en dernier recours orienter le déchet vers les filières de recyclage appropriées.

Figure 1 : Champ de la prévention



Les politiques de prévention visent à renforcer les comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et l'utilisation de services et en particulier à freiner les habitudes de consommation du « tout jetable », en soutenant une prise de conscience plus écologique. Au-delà de l'exigence réglementaire, la prévention des déchets est un élément essentiel de la gestion des déchets. Elle soutient les enjeux des trois piliers du développement durable (environnemental, économique et social).

Enjeux environnementaux :

Réduire les déchets à la source signifie diminuer les besoins en équipements de traitement et de stockage et contribuer à contenir l'effet de serre, diminuer les besoins en matières premières et limiter les pollutions et les rejets dans le milieu naturel liés au cycle de vie des produits de consommation.

Enjeux économiques :

En réduisant les déchets, les collectivités réduisent les dépenses pour leur collecte et leur traitement. La prévention favorise l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale et globalement l'économie circulaire.

1.2. Cadre réglementaire du PLPDMA de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Le PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs présents sur son territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic de territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Il permet de :

- territorialiser et préciser les objectifs opérationnels de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le PLPDMA de la CCTDM est construit à partir du diagnostic de territoire réalisé en 2017 et du bilan du CODEC mis en œuvre sur la période 2018/2020.

La réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

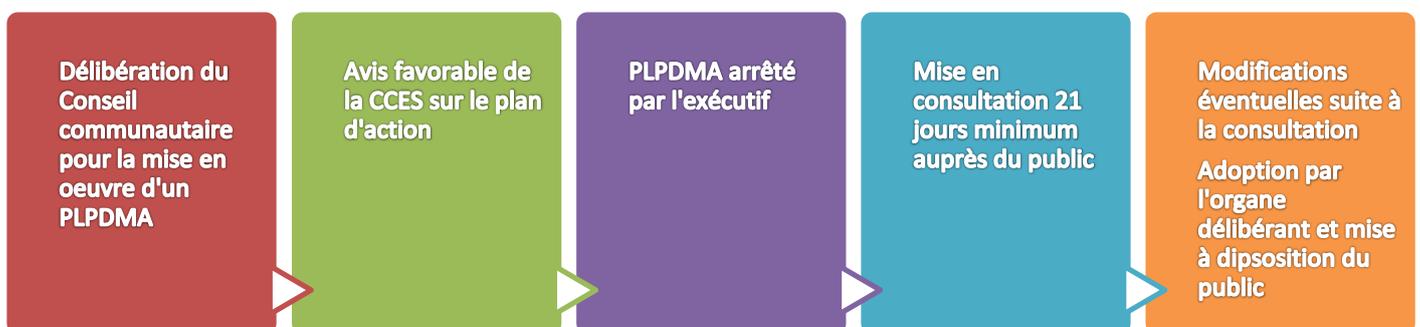
- Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD)
- Les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Les PLPDMA obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012, portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, fixait deux objectifs nationaux de réduction en matière de prévention à l'horizon 2020 par rapport à 2010 :

- Réduire de 25 % les ordures ménagères résiduelles,
- Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (OM, CS, verre et déchèteries)

Actuellement, les objectifs sont définis par la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire du 10 février 2020 (AGEC): **réduire de 15 % les DMA par habitant en 2030 par rapport à 2010.**

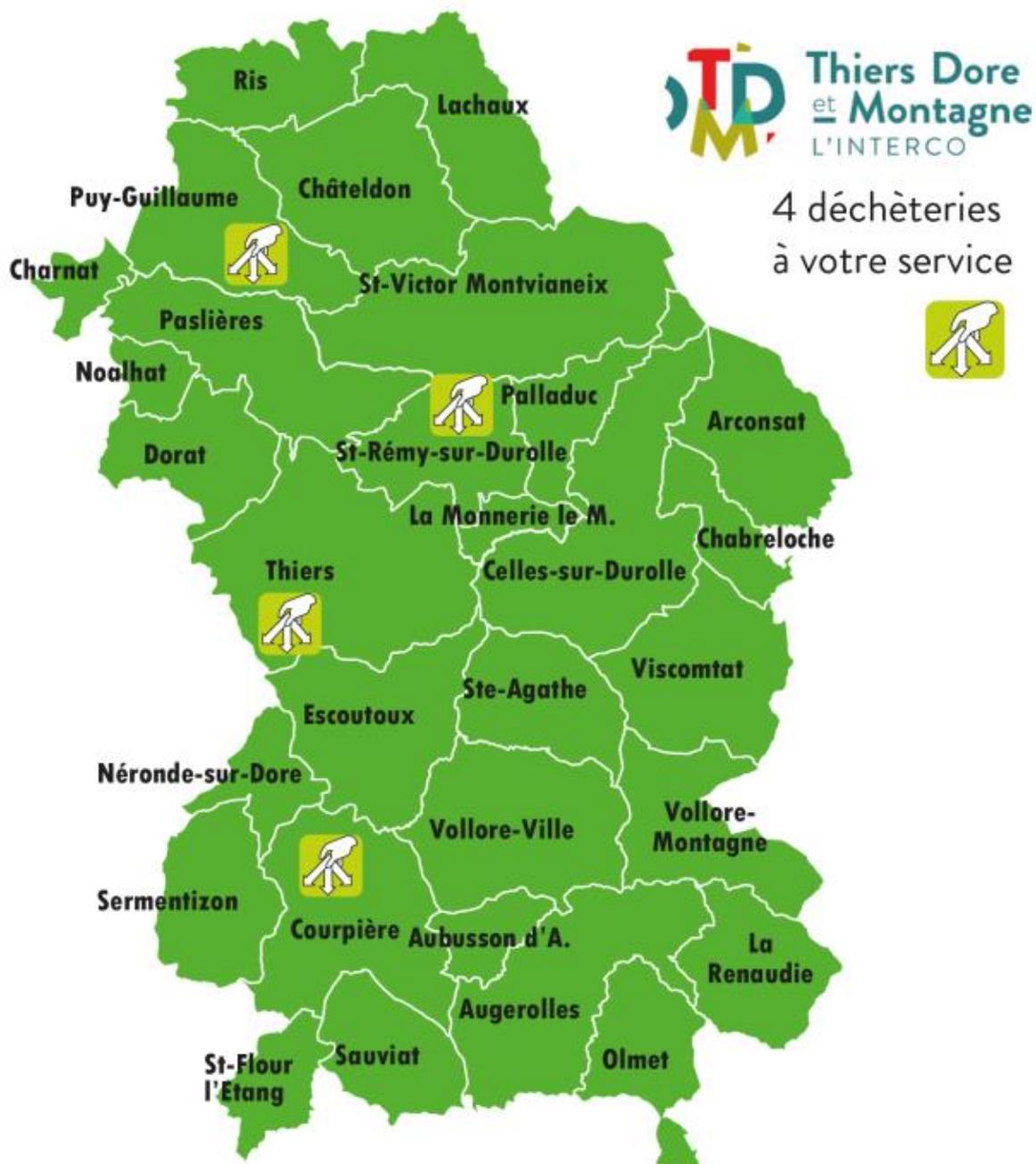
Les étapes de construction et validation du PLPDMA



2. Descriptif du territoire

La Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (CCTDM) a été créée suite au regroupement de quatre EPCI au 1er janvier 2017 par la loi NOTRe. La figure 1 présente l'évolution du territoire. La CCTDM exerce la compétence de collecte des déchets ménagers et adhère au VALTOM pour leur traitement.

Le territoire regroupe **30 communes**, pour une population estimée au 1^{er} janvier 2021 de **38 126 habitants** (INSEE, 2021). Le territoire s'étend sur **624 km²**. D'après la typologie SINOE, le territoire est qualifié de mixte à dominante rurale.



Le territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (source TDM, 2018)

Les tableaux ci-dessous présentent **des éléments de synthèse du diagnostic territorial** réalisé en 2017 dans le cadre de l'étude de préfiguration pour la mise en œuvre d'un CODEC sur Thiers Dore et Montagne. Les données de territoire, présentées à partir du chapitre 3, ont été mises à jour avec le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (R PQS) de la collecte des déchets et les rapports du CODEC.

Synthèse du diagnostic Territorial de 2017 (Girus, 2017)

Le profil-socioéconomique du territoire	
Démographie	<p>Depuis 2013 la tendance est à une augmentation de la population au rythme de 0,13% /an. Cette tendance tend à s'inverser depuis 2019.</p> <p>Une densité de population faible (60,2 hab./km²) comparée à la moyenne nationale mais supérieure à la moyenne auvergnate.</p> <p>Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de plus 45 ans et une sous-représentation des personnes de moins de 30 ans.</p>
Territoire	Le territoire est qualifié de mixte à dominante rural .
Logements	<p>Une prépondérance des logements individuels (88%).</p> <p>Une part élevée de logement vacants (17%).</p>
Activité et emploi	Le territoire se caractérise par un emploi industriel dans les domaines de la métallurgie, du cartonnage et du plastique.
Milieu associatif	Le tissu associatif est bien développé sur le territoire de la CCTDM . La collectivité peut s'appuyer sur de nombreuses associations œuvrant en faveur de la préservation de l'environnement, l'éducation, la représentation des intérêts économiques dans la finalité de développer l'économie circulaire.
Éléments économiques	<p>Les établissements de la CCTDM sont généralement de petite taille, et seuls 4 d'entre eux dépassent les 200 salariés.</p> <p>Le secteur agricole, comparativement aussi important que la moyenne du VALTOM, compte de nombreux établissements, pour beaucoup sans salarié. Cette activité occupe une surface importante du territoire et s'oriente très fortement vers l'élevage, en particulier bovin.</p>

A travers cette synthèse, on constate que le territoire, à dominante rurale, a un fort potentiel pour le développement du compostage individuel notamment. La part des logements individuels est en effet très élevée.

Prévention : Etat des lieux des flux et des performances (Girus, 2017)

	Gisement 2016	Tendance évolution production	Potentiel de progrès
DMA	20 590 t 536 kg/hab.	Baisse - 1,4 % sur 6 ans	Continuer les actions de réduction des déchets pour les gisements d'évitement prioritaires : les biodéchets pour les OMA et en déchèterie les déchets verts, les gravats, le bois et les encombrants/mobiliers.
DAE	18230 t	Stabilisation des DAE spécifiques Diminution des autres DAE	Amélioration du suivi des DAE afin de disposer de dispositifs efficaces. Favoriser le réemploi de matériaux (mise en place de sites facilitant le réemploi, tels que les ressourceries professionnelles) : bois, matériaux inertes, métaux, etc.
Déchets inertes du BTP	Difficile à établir, compris entre 30 000 t et 68 000 t	Stabilisation	Favoriser le réemploi de matériaux (mise en place de sites facilitant le réemploi, tels que les ressourceries professionnelles) : bois, matériaux inertes, métaux, etc limiter l'usage de produits nocifs ou dangereux (peintures, colles, adhésifs, etc.)
Déchets organiques	170 002 tonnes, dont 2146 tonnes de DAE	En hausse si corrélé à l'évolution de la population	Les données ne sont pas disponibles sur le territoire concernant l'évolution des gisements. Néanmoins, avec la réglementation concernant la collecte des biodéchets une hausse du gisement collecté est à envisager. Poursuivre les actions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage domestique, au broyage des DV et usage in situ.

La marge de progression pour la réduction des **déchets organiques** des ménages est particulièrement importante. La mise en œuvre et le renforcement des actions sur la gestion des biodéchets doit être une priorité. La collectivité est d'ores et déjà engagée avec le VALTOM, dans un STGDO afin de détourner et éviter ce flux largement valorisable.

PLPDMA
THIERS DORE ET MONTAGNE

Valorisation : Etat des lieux des flux et des performances (Girus, 2017)

	Gisement 2016	Etat performance valorisations	Tendance performance	Potentiel de progrès
DMA	20 590 t 536 kg/hab	Taux de recyclage matière (y compris organique) : 43 %	Hausse	Valoriser les biodéchets des OMA et des gros producteurs (restauration collective, etc.) Continuer à améliorer le recyclage matière en déchèterie et des collectes sélectives
		Taux de recyclage organique : 15 %	Baisse	
		Taux de valorisation énergétique : 19 %	Hausse	
		Taux de DMA enfouis : 37,6 %	Baisse	
DAE	18230 t	Taux de valorisation dans le VALTOM de 75%	Hausse	Développement des filières de valorisation matière (C plastiques, polystyrène, plâtre, etc) et d'utilisation de matériaux de substitution par les TP.
Déchets inertes du BTP	Difficile à établir, compris entre 30 000 t et 68 000 t	Taux de réemploi des inertes des TP directement sur les chantiers : 30% à l'échelle du VALTOM. Taux de valorisation : 48% (VALTOM) (SINDRA 2013)	Non Connue	Amélioration du tri à la source et du taux de captage des inertes Mise à disposition de moyens de prise en charge des flux triés (plâtre, PVC, verre, etc.) sur l'ensemble du territoire. Prise en compte de la gestion des déchets en amont des chantiers Développement des filières de valorisation matière et d'utilisation de matériaux de substitution
Déchets organiques	170 002 tonnes, dont 2146 tonnes de DAE	Le % de valorisation n'est pas connu mais estimé important (pratiques actuelles et capacités de valorisation compatibles avec la production).	Non Connue	Collecte des biodéchets des gros producteurs (pour valorisation) : industries de l'agroalimentaire, artisans Développement de filière de valorisation locale

De même, en ce qui concerne la valorisation des déchets, la marge de progression est conséquente sur l'ensemble des flux étudiés. Les actions ciblant les **acteurs économiques** et les déchets du BTP particulièrement, doivent être développées sur le territoire de l'intercommunalité.

Analyse AFOM du territoire (Girus, 2017)

	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Un faible ratio de production des OMR (200.6 kg/hab. en 2016), en baisse sur 6 ans (- 8.8 %).</p> <p>Une bonne performance de tri au global pour les 4 flux (verre, papier, cartons et emballages) : 85.5 kg/hab en 2016 avec de bonnes performances de tri pour le verre (31.7 kg/hab/an) et moyennes pour les emballages/papiers (53.9 kg/hab en 2016).</p> <p>Une baisse moyenne des OMA sur 6 ans (- 7.5 %) avec un ratio collecté (286 kg/hab en 2016) inférieur aux données de référence.</p>	<p>Une assez faible baisse des DMA sur 6 ans : -1.4 %. L'objectif de réduction des DMA est de - 10 % d'ici 2020 soit -8.4 % sur 4 ans.</p> <p>Un taux de valorisation matière des DMA moyen (43 %).</p> <p>Des marges de progrès concernant plusieurs actions.</p> <p>Un taux de valorisation global des DMA moyen (62.4 %).</p> <p>Prévention des déchets ; pas de programme d'actions engagés sur le territoire.</p>
Facteurs externes	<p>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique.</p> <p>Des acteurs mobilisés au niveau du territoire du VALTOM souhaitant s'inscrire dans la nouvelle démarche.</p> <p>Une réunion de concertation dans le cadre de l'étude qui a permis de mobiliser de nombreux acteurs et proposer idées d'actions.</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Des structures permettant de favoriser le réemploi ; la CMA, le CRESS...</p> <p>Labélisation TZDZG du VALTOM et programme « Agir pour moins de déchets ».</p> <p>Une étude de préfiguration CODEC coordonnée par le VALTOM.</p>	<p>Les acteurs économiques n'ont pas encore été mobilisés sur le territoire.</p> <p>De nouveaux élus des collectivités adhérentes pas encore sensibilisés et formés à l'Economie circulaire.</p>

Cette analyse permet de rendre compte du besoin de **structurer la prévention et la valorisation des déchets sur la CCTDM**, et l'importance de ne pas négliger les **acteurs économiques**. Elle montre également que le territoire, malgré le retard dans la mise en place d'un programme par rapport aux autres EPCI adhérentes au VALTOM, a des **performances de collecte proches de la moyenne**, voire légèrement supérieures.

3. Organisation de la collecte des déchets

3.1. La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (source : RPOQS 2020)

Elle est assurée en régie par Thiers Dore et Montagne, jusqu'aux centres de transfert. Le transport et le traitement sont assurés par le VALTOM (syndicat de traitement du Puy de Dôme et du nord de la Haute-Loire).

La collecte du verre ainsi que son transport et son traitement sont assurés par la société Guérin.

Les ordures ménagères sont acheminées vers le site de valorisation énergétique du pôle multifilières VERNEA à Clermont-Ferrand (63).

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société Echalié – Paprec à Clermont-Ferrand.

En 2021, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assure deux types de collecte en porte à porte :

- la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire ;
- la collecte du tri sélectif sur l'ensemble du territoire ;
- la collecte du carton des professionnels à Puy Guillaume

3.2. Les déchèteries

L'exploitation des quatre déchèteries du territoire est assurée en régie par Thiers Dore et Montagne : Thiers, Courpière, Puy-Guillaume et St-Rémy-sur-Durolle.

Le transport des déchets des déchèteries vers les sites de traitement est une compétence de la Communauté de communes. Il est assuré par des entreprises au travers de marchés de prestations. Le traitement des déchets des déchèteries est une compétence du VALTOM.

La fréquentation est comptée depuis 2020 par des boucles de comptage. L'accès par carte n'est plus nécessaire. Pour les professionnels, le dépôt de certains flux (ex : gravats, bois, déchets verts...) est tarifé.

Les flux acceptés en déchèterie sont les suivants :

■ D.D.S en mélange	■ Batterie usagée	■ D.A.S.R.I
■ Plastiques	■ Plâtre	■ Encombrants
■ Ferraille	■ Pneumatiques	■ Mobilier
■ Piles électriques et tubes fluorescents	■ Textiles	■ Papiers et cartons
■ Bois	■ Végétaux	■ Huile alimentaire
■ Gravats	■ Déchets équipements électriques et électroniques hors d'usage	

3.3. La fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2017. Le budget des déchets ménagers est assujéti partiellement à la T.V.A. Le financement du service est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les taux de TEOM pour l'année 2021 sont les suivants :

Secteur	Taux
Territoire Ex-EABN	13,86
Territoire Ex-CCMT	14,13
Territoire Ex-CCPC	14,07
Territoire Ex-TC - rural	12,89
Territoire Ex-TC - urbain	13,25

En 2022, un taux harmonisé de 13, 6% sera appliqué sur tout le territoire.

Les professionnels produisant moins de 3000 litres de déchets par semaine participent au financement du service à travers la **redevance spéciale**. Celle-ci s'applique au-delà de 720 litres pour les bacs OM et CS mis à disposition. Pour une production inférieure à cette valeur, il est considéré que le financement du service est assuré par la TEOM. Les tarifs sont en cours d'harmonisation sur le territoire.

4. Etat initial de la prévention des déchets

4.1. Données déchets et potentiel d'évitement (sources : Girus 2017, codec 2018/2020)

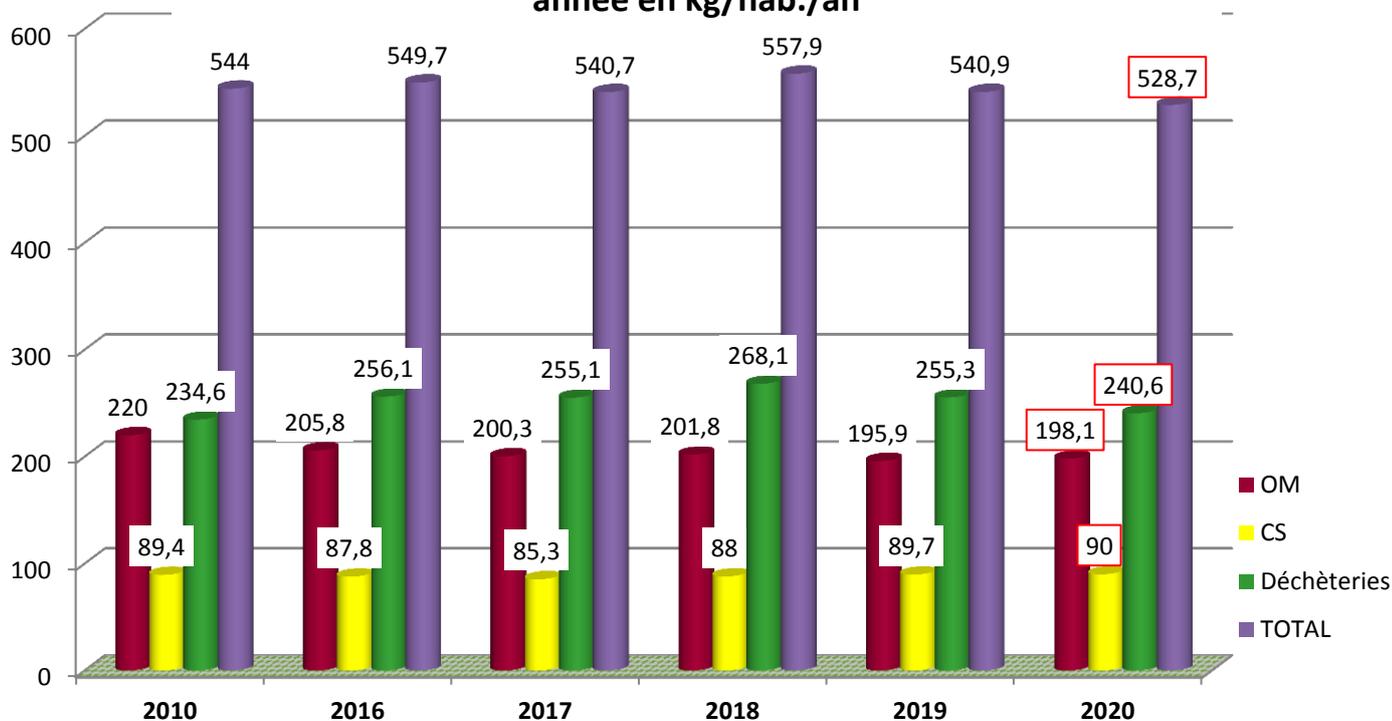
Les données suivantes sont issues de l'étude de préfiguration réalisée dans le cadre du CODEC, des tableaux de suivi de ce dernier et des RPQS depuis 2018.

*Evolution des quantités collectées depuis 2010 (*les données 2010 à 2017 sont issues d'une compilation et d'une extrapolation des déchets des 4 anciennes communautés de communes)*

Les données sont en kg/hab./an	2010*	2016*	2017*	2018	2019	2020
OM	220,0	205,8	200,3	201,8	195,9	198,1
CS (verre compris)	89,4	87,8	85,3	88,0	89,7	90
Déchèteries	234,6	256,1	255,1	268,1	255,3	240,6
TOTAL	544,0	549,7	540,7	557,9	540,9	528,7

Une analyse plus fine permet de déterminer les marges de progression les plus importantes en termes de flux. En effet, si l'ensemble des déchets collectés peut être réduit par la mise en œuvre d'actions ciblées, l'impact sur les tonnages est très variable.

Evolution des quantités de déchets collectées par catégories et par année en kg/hab./an



Globalement, la quantité totale de déchets collectée reste relativement stable sur le territoire. Une tendance de baisse des OMr se dégage toutefois, qui sont passées en dessous des 200 kg/hab./an depuis 2019. En 2020, une baisse conséquente des apports en déchèterie a permis de descendre en dessous des 530 kg/hab./an de DMA. Celle-ci est peut-être liée à la fermeture des déchèteries pendant deux mois lors du premier confinement.

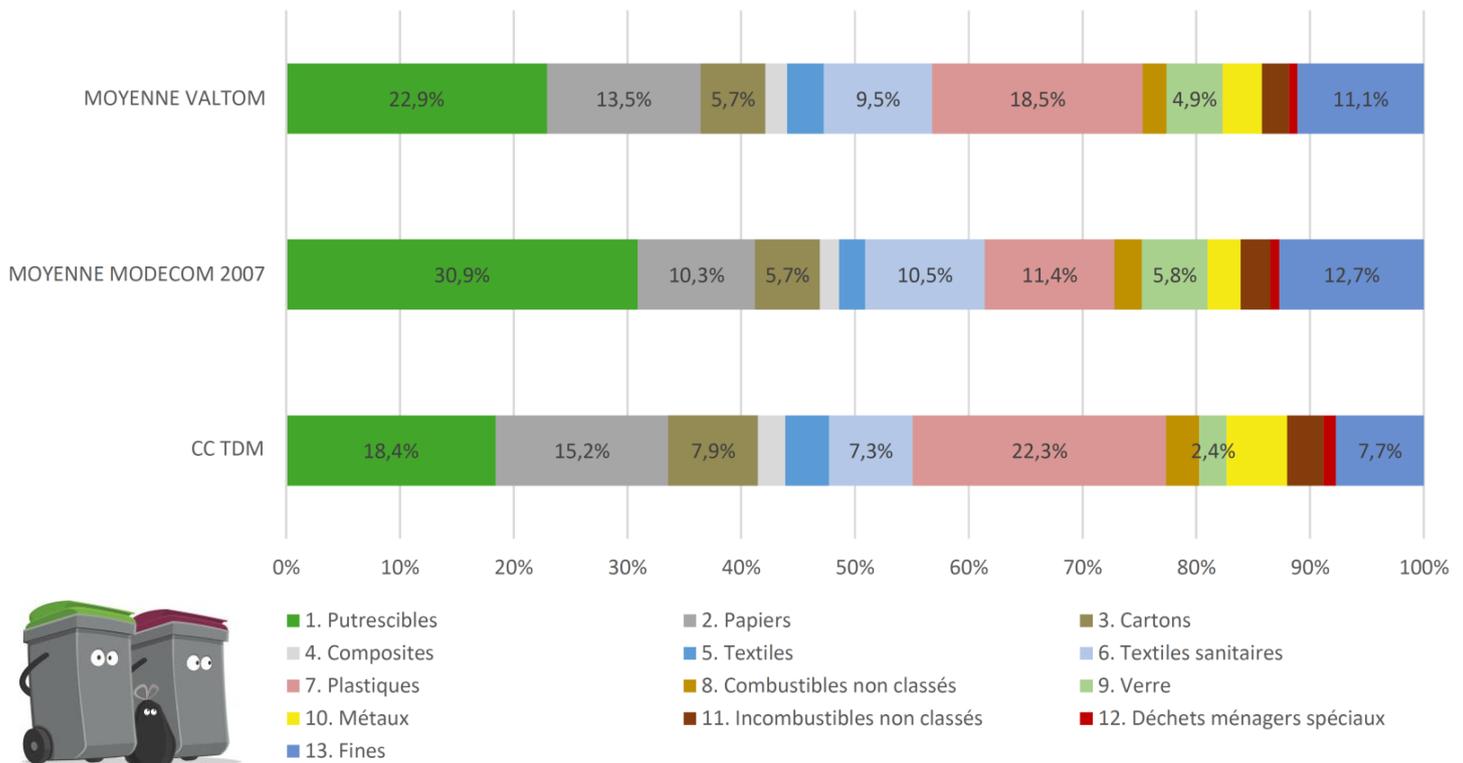
4.1.1. Focus sur les OMr

Une caractérisation des OMr a été réalisée en 2018 par le cabinet Girus. Elle a permis d'établir la composition des poubelles d'ordures ménagères sur le territoire de TDM.

Les tableaux ci-après présentent les résultats de cette caractérisation. Ils indiquent les pourcentages de chaque type de déchets et permettent de mieux estimer les marges de progression en termes de réduction. Il ressort de cette étude qu'une quantité non négligeable de déchets putrescibles est encore présente dans les OMr, même si TDM se situe un peu en dessous de la moyenne du VALTOM. De même, on retrouve encore des quantités importantes de déchets recyclables qui devraient être déposés dans le bac jaune (notamment une fois la simplification du geste de tri effective), indiquant une forte marge de progression en collecte sélective.

Enfin, le papier et les cartons représentent encore un tonnage annuel important dans les ordures ménagères résiduelles.

Composition de la poubelle OMr (Girus, 2018)



Les putrescibles :

18,4% de putrescible	39 kg/hab./an	1 400 tonnes/an
----------------------	---------------	-----------------

Les papiers :

15,2% de papier	32 kg/hab./an	1 154 tonnes/an
-----------------	---------------	-----------------

Les textiles :

3,9% de textile	8 kg/hab./an	293 tonnes/an
-----------------	--------------	---------------

Emballages en verre :

2,2% de verre	5 kg/hab./an	164 tonnes/an
---------------	--------------	---------------

La collecte sélective :

11,4% de CS	24 kg/hab./an	867 tonnes/an
-------------	---------------	---------------

Extension des consignes de tri :

16,2% de ECT	35 kg/hab./an	867 tonnes/an
--------------	---------------	---------------

Les cartons ondulés volumineux en déchèterie :

2,8% carton déchèterie	6 kg/hab./an	211 tonnes/an
------------------------	--------------	---------------

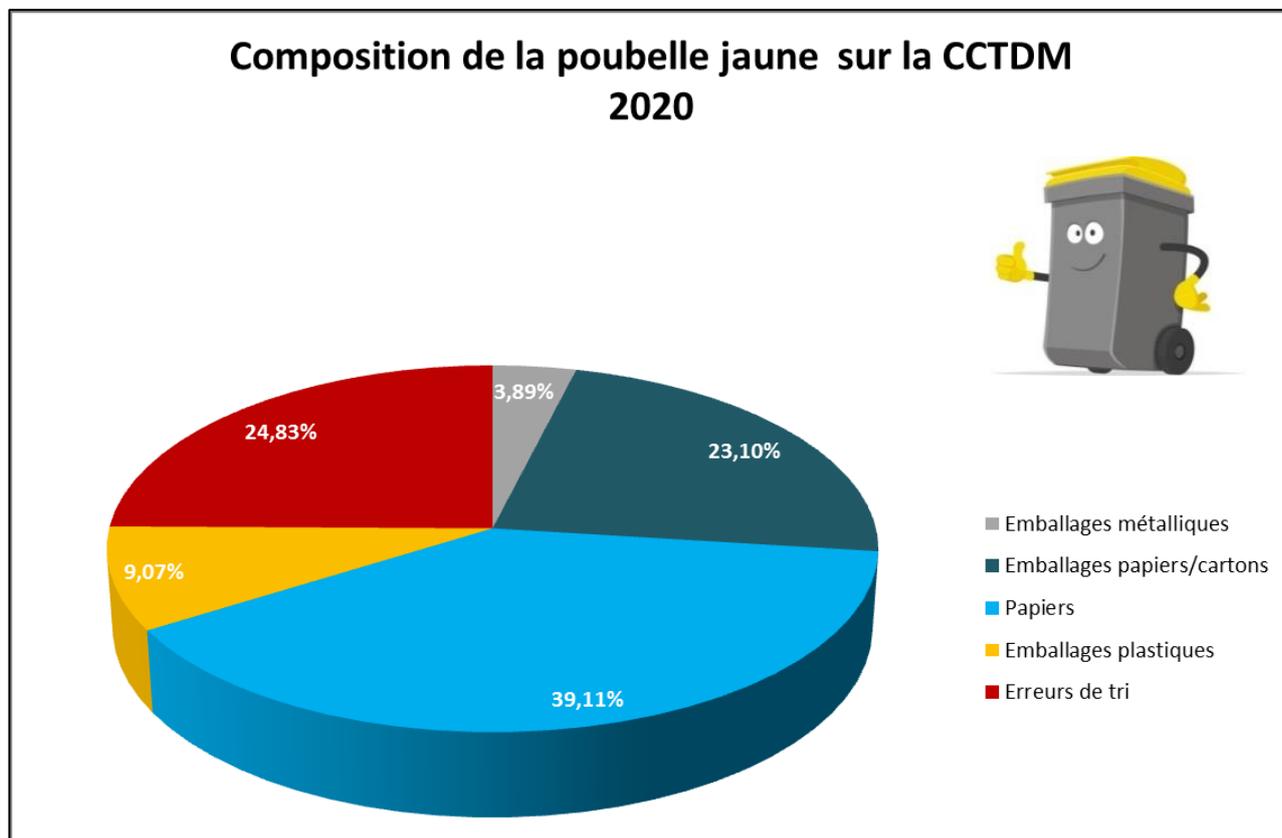
Sur le tableau de gauche, on remarque que les **extensions des consignes de tri**, c'est-à-dire la simplification du geste de tri, en acceptant l'ensemble des emballages dans la collecte sélective, peut permettre de capter potentiellement 35 kg/hab./an en plus des 24 kg/hab./an déjà mal triés (soit un potentiel de près de 60 kg !).

Les putrescibles, potentiellement compostables, représentent 39 kg/hab./an qui pourraient être détournés des ordures ménagères.

Quant **aux fibreux (papiers et cartons)**, ce sont environ 38 kg/hab./an qui devraient déjà être dans la collecte sélective.

4.1.2. Focus sur la collecte sélective

La collecte sélective (emballages ménagers poubelle jaune + verre) est collectée en porte à porte ou en apport volontaire (sacs/bacs jaunes, colonnes). Elle représente environ 3500 tonnes par an sur le territoire de la CCTDM (soit près de 90 kg/hab. et par an). La composition de la poubelle jaune est présentée sur le graphique ci-dessous.



On constate qu'une part importante de la poubelle de tri est composée de papiers et d'emballages en carton (près des 2/3). Les autres flux (emballages métalliques et plastiques) représentent moins de 15 % alors qu'ils sont encore très présents dans les OMr. Les refus de tri pèsent quant à eux pour un quart de cette collecte. Il existe donc une marge de progression très importante sur la collecte sélective, autant en termes de tonnages que de qualité.

La mise en œuvre de **la simplification du geste de tri**, sur l'ensemble du territoire du VALTOM, depuis le **1^{er} mai 2021**, doit permettre aux habitants d'avoir une vision plus claire des déchets à trier dans la poubelle jaune et, en conséquence, d'opérer un transfert d'une part importante de la poubelle d'OMr vers la collecte sélective. De plus, certaines erreurs de tri vont être, du fait de l'extension à tous les emballages, évitées ou éliminées.

La communication sur la collecte sélective va donc être poursuivie sur les mois et années à venir, pour permettre une bonne diffusion des nouvelles consignes et rappeler les enjeux du tri sélectif.



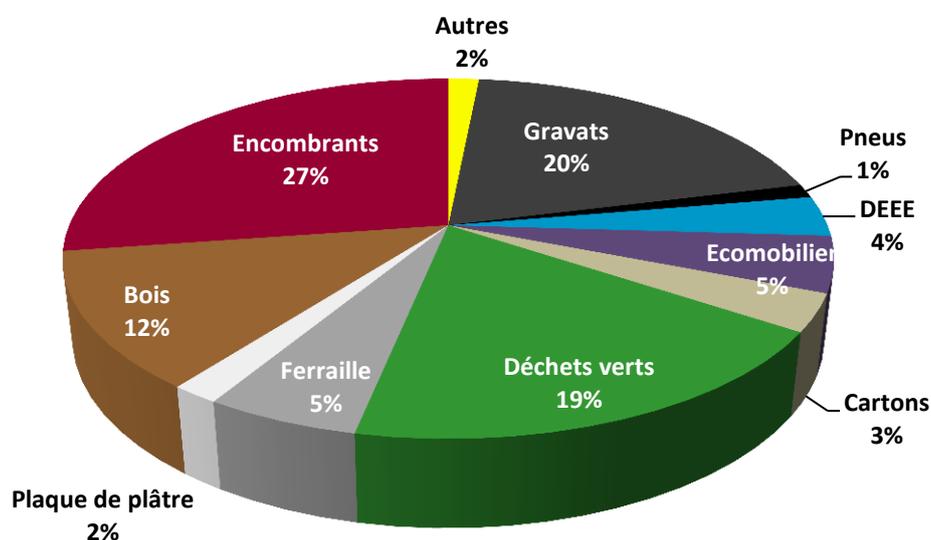
4.1.3. La collecte en déchèteries

Tonnages collectés en déchèteries : comparatif 2018/2019

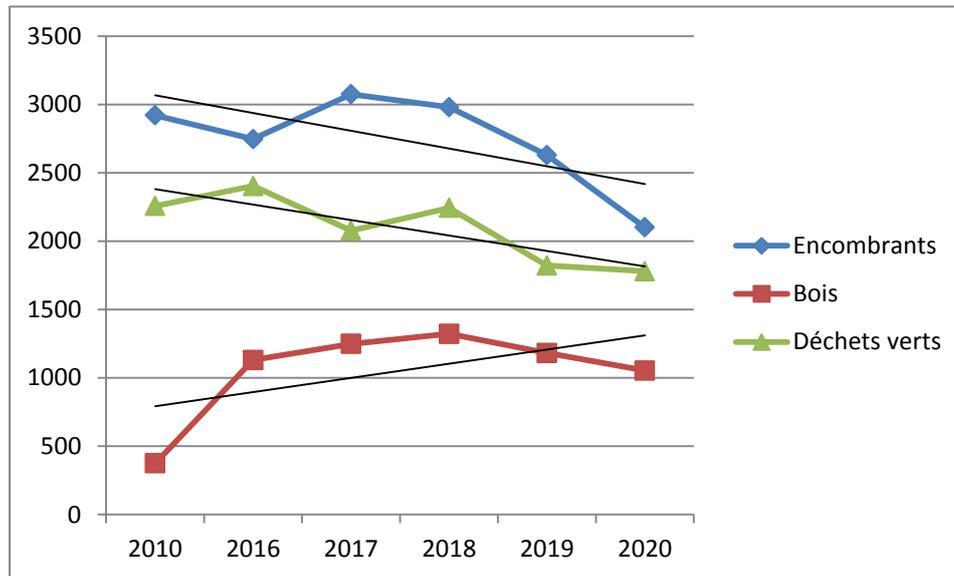
Les quatre flux les plus importants représentent près de 80 % des tonnages collectés en déchèteries. Si on exclut les gravats, qui ne sont pas valorisés actuellement, les trois flux présentés ci-dessous possèdent un potentiel de réduction conséquent. Afin de les valoriser au mieux et éviter ainsi leur transport et leur traitement, des actions concrètes sont possibles (détournement, réutilisation, évitement). La CCTDM a déjà initié des démarches au cours du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) : broyage, collecte des encombrants, étude recyclerie...

	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020
Huile de vidange (En Déchèterie)	97,2	23,31	20,07
Gravats	1645	1885,81	1731,35
DDS (hors Eco-DDS)	64,64	60,88	65,128
Eco-DDS	6	41,345	40
Huile alim.	3	3,025	2,889
Pneus	110,42	117,3	82,78
DASRI	0,7	0,745	1
Piles	4	2,771	6,989
Lampes et tube fluo	1,149	1,734	1,5
Cartouches		1,042	1
DEEE	357,964	348,98	361,743
Eco-mobilier	218,74	482,34	686,98
Cartons	300,96	323,06	322,32
Déchets verts	2242,58	1822,44	1779,92
Ferraille	584,25	527,73	500,68
Plaque de plâtre	120,95	164,98	176,82
Plastique dur	19,34	6,58	3,78
Bois	1322	1181,71	1052,76
Batteries	5,93	4,983	7,182
Encombrants	2973	2628,998	2100,62
Bouteilles de gaz	1,662	0,377	0,578
Radiographies	0,337	0	0
Extincteurs	1,055	0,72	1,136
TOTAL	10081	9631	8947

Proportion en % des tonnages collectés en déchèteries en 2020



Evolution des trois principaux flux collectés en déchèterie en tonnes (hors gravats)



On peut constater une tendance à la baisse des quantités collectées en déchèteries, mais les marges de progressions sont encore importantes.

La mise en place de la collecte des encombrants à domicile et des bennes Ecomobilier ont une incidence sur la réduction des flux d'encombrants (non recyclables) et du bois.

4.1.4. Conclusion

Les déchets organiques, qui représentent 18,4 % des OMR soit environ 39 kg/hab./an ou 1400 tonnes/an (Cf. caractérisation des OMR par Girus, 2018), sont une cible prioritaire. Le déploiement du STGDO, ainsi que le dispositif OrganiCité, doivent permettre à la collectivité de réduire de manière sensible les tonnages. Il en est de même pour les **déchets verts** collectés en déchèteries. Des solutions alternatives au dépôt par les usagers sur ces installations pourraient permettre d'éviter la collecte et le transport de 2000 tonnes de déchets verts chaque année.

Les imprimés publicitaires restent très présents dans les bacs de CS. Le taux d'équipement en stop pub des boîtes aux lettres est encore faible (environ 18 %) sur le territoire. Ce flux possède donc un potentiel d'évitement important à ne pas négliger.

Les encombrants ou non recyclables représentent un flux sur lequel la collectivité peut agir et réduire de façon conséquente les quantités. La réduction est en cours avec le détournement d'une partie des encombrants vers les bennes Ecomobilier et les collectes à domicile effectuées par ACTYPOLES-Thiers. Il en est de même pour le bois, flux relativement important sur le territoire.

Les gravats sont présents en grande quantité dans les déchèteries et il est complexe de les détourner ou les réduire. Actuellement, aucune action n'est déployée pour ce flux. La loi AGEC prévoit de mieux encadrer les déchets du BTP, favorisant ainsi une prise de conscience par les professionnels et l'émergence d'actions sur les déchets de chantier (réemploi, évitement, valorisation).

4.2. La valorisation des déchets

Sur le territoire de la CCTDM, le taux de valorisation global est passé de moins de 26 % en 2010 à près de 90 % en 2019. Cela s'explique notamment par l'adhésion de la collectivité au VALTOM, ce qui a modifié l'exutoire des déchets non recyclables. Ce flux est maintenant valorisé énergétiquement sur le centre de valorisation Vernéa au lieu d'être enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Cusset.

4.3. Bilan du CODEC

4.3.1. Les objectifs dans le cadre du CODEC

Le **Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire**, mis en œuvre de 2018 à 2020, est le premier programme de prévention des déchets élaboré par la CCTDM. Il a été contractualisé avec le VALTOM. Il a permis de lancer de nombreuses actions et d'initier une réduction des déchets sur ce territoire. Il a posé les bases d'une gestion éco-exemplaire des déchets dans les différents sites et équipements de la collectivité. La communication sur le programme d'actions du CODEC, soutenue par le service communication de Thiers Dore et Montagne, relayée par les médias locaux et les partenaires du projet (VALTOM, EBE...), a favorisé une prise de conscience des habitants sur la thématique des déchets.

Un soutien financier de 173 683 € a été accordé par le VALTOM pour la réalisation du plan d'action (dont une partie soumise à l'atteinte des objectifs contractuels). Compte-tenu de la situation sanitaire en 2020, il a été décidé par le VALTOM que la subvention serait versée dans sa totalité quelle que soit l'atteinte des objectifs.

Les objectifs étaient les suivants :

- **Objectifs contractuels :**

3 indicateurs de résultats retenus pour le paiement de la part variable du contrat d'objectif en année 3

- ✓ **Taux de réduction des DMA**, y compris déblais et gravats de 10 % en 10 ans soit 8,7 % en 4 ans (valeur 2016), 3% en 2020.
 - Valeur de référence (2010) : 544 kg/hab/an (-8,16 % entre 2016 et 2020)
 - Valeur intermédiaire (2016) : 549 kg/hab/an
 - **Valeur à atteindre : 490 kg/hab/an en 2020 (seulement 528 kg/hab./an en 2020)**
NON ATTEINT
- ✓ **Taux de valorisation matière** (y compris organique) des DMA porté à 55 % en 2020
 - Valeur de référence (2010) : 24,6 %
 - Valeur intermédiaire (2016) : 37,5 %
 - **Valeur à atteindre : 55 % en 2020 (52,5 % en 2020).** **PARTIELLEMENT ATTEINT**
- ✓ **Réaliser 3 actions minimum sur l'engagement des entreprises dans l'économie circulaire.**
ATTEINT

• **Objectifs de la collectivité :**

Au-delà des objectifs contractuels, la collectivité s'est fixée des objectifs complémentaires stratégiques (Cf. page suivante).

Les objectifs stratégiques dans le cadre du plan d'actions du CODEC (en gras, les objectifs possédant un fort potentiel de réduction)

DOMAINE	PILIER	OBJECTIFS STRATEGIQUES
Offre des acteurs économiques	1 - Approvisionnement durable 2 - Écoconception 3 - Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) 4 – Economie de la fonctionnalité	1. Créer une dynamique avec les acteurs économiques sur l'économie circulaire : communiquer et accompagner les démarches sur le territoire
Demande et comportement des consommateurs	5 - Consommation responsable (Achat, consommation collaborative, utilisation)	2. Réduire la production de biodéchets (fraction des OM) -50% d'ici 2024 (STGDO)
		3. Réduire la production de déchets végétaux
		4. Développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
6 - Allongement de la durée d'usage (Réemploi, réparation, réutilisation)		5. Réduire les imprimés publicitaires
		6. Réduire les déchets produits lors des événements
Gestion des déchets	7 – Recyclage / Valorisation	7. Sensibilisation des publics
		8. Réduire l'utilisation de produits dangereux
		9. Développer les pratiques de réemploi, réparation, dons et partages (biens d'équipement, livres)
		10. Améliorer les performances de tri et valorisation du verre
		11. Développer la collecte des textiles
		12. Augmenter la valorisation des déchets en déchèteries
		13. Augmenter la valorisation des plastiques des collectes sélectives
		14. Limiter et contrôler l'accès des professionnels en déchèterie
Eco-exemplarité		15. Augmenter la valorisation des papiers de bureau
		16. Eco-exemplarité de la collectivité en matière d'économie circulaire

4.3.2. Résultats du CODEC (extrait du bilan final du CODEC 2018-2020) :

4.3.2.1. Les actions mises en œuvre

Compostage et broyage (objectifs stratégiques 2 et 3) :



Relance de la distribution de composteurs individuels afin de développer la pratique du compostage (+ de 700 composteurs depuis 2018) + distribution de compost pour la semaine du compostage 2019 (près de 200 tonnes distribuées), annulée en 2020 et à reprogrammer en fonction de la crise sanitaire en 2021.

Depuis 2020, les composteurs sont mis à disposition gratuitement afin de développer la pratique et distribués par INSERFAC-EBE. 650 ont été distribués sur l'année. Les réservations pour 2021 sont importantes. Fin mai 2021, plus de **1100 commandes** ont déjà été effectuées.

Le compostage collectif s'est également bien développé avec l'arrivée de deux maitres composteurs (MC) au sein de l'équipe prévention des déchets (1 MC VALTOM et 1 MC CCTDM). Fin 2020, une soixantaine de sites sont équipés en composteurs partagés dont 13 en pied d'immeuble et 11 de quartiers.

Un suivi régulier est assuré par les maitres composteurs avec le soutien des guides composteurs salariés par INSERFAC-EBE (environ 2 ETP). Des tournées de suivi sont programmées chaque semaine et des interventions « d'urgence » sont régulièrement réalisées.



Module de compostage – Restaurant scolaire de St Rémy Sur Durolle (2020)



Les composteurs collectifs sont réalisés par Inserfac-EBE à Thiers. Ils sont fabriqués avec du bois provenant d'une scierie locale. Ils ont tous été conçus sur le même modèle et peuvent être installés « en batterie » pour les sites les plus importants.

Les premières **opérations de broyage chez les particuliers** ont eu lieu avec un succès très limité en 2019, puisque seulement une dizaine de foyers ont utilisé le service. La nouveauté du service ainsi que le coût de la prestation pour les usagers (42 € facturés par intervention) semblent avoir limité les inscriptions, malgré la prise en charge de 50 % par TDM (valeur totale estimée à 84 €).

Gratuit à partir de mai 2020, le service a été utilisé par près de 130 usagers depuis 2019 (35 tonnes de déchets verts détournés environ).

ACTYPOLES-Thiers a également procédé à des opérations de broyage en déchèteries et sur des plateformes communales, pour compenser la faible demande.



Opération de broyage sur la montagne thiernoise

Les premiers **prêts du broyeur professionnel aux communes** ont été organisés (six communes concernées sur 2019/2020) et celui-ci a également été utilisé en interne par les services techniques de TDM. Au total, le broyeur aura été utilisé près de 70 jours pour 1500 m³ de déchets verts broyés (75 tonnes). Depuis début 2021, le broyeur professionnel est emprunté à quasiment 100 % du temps.

Globalement, les différentes opérations de broyage ont permis de détourner 2400 m³ soit environ 120 tonnes de déchets verts depuis 2019.

Remarque : dans le cadre de cette thématique, le Conseil Communautaire a validé le plan d'action du STGDO avec comme objectif principal, la réduction de 50 % des déchets organiques contenus dans les ordures ménagères d'ici 2024.

Difficultés rencontrées :

- ✓ Le broyage à domicile n'a pas très bien fonctionné au début de l'opération par manque de communication, à cause de conditions climatiques particulièrement sèches qui ont limité la pousse des végétaux et parce que le service était payant. Lors des interventions sur les déchèteries en novembre et décembre, c'est au contraire la pluie qui a limité les passages des usagers et les apports de déchets verts. Le passage à une prestation gratuite en 2020 a « boosté » les demandes.
- ✓ La construction du dossier de demande de subvention pour l'acquisition du broyeur est assez longue, retardant un peu la mise en route de l'action broyage.

Collecte des encombrants (objectif stratégique 9)

Poursuite d'un service de collecte des encombrants à domicile pour les particuliers.

Cette prestation est effectuée par ACTYPOLES-Thiers. Depuis 2018 : **127 jours de collecte, près de 580 foyers concernés et plus de 100 tonnes collectées, dont environ 20 tonnes valorisées à la revente.**

Cette action connaît un succès important auprès des habitants du territoire et est reconduite en 2020.



Meubles issus de la collecte des encombrants et valorisés par ACTYPOLES-EBE

Difficultés rencontrées :

- ✓ Le nombre de journées était insuffisant sur certaines communes et au contraire inutile sur d'autres. Le calendrier doit être adapté en cours d'année pour rééquilibrer les collectes. Une collecte sectorisée et plus soutenue sur les villes les plus importantes d'avril à octobre (Thiers 1 fois par semaine, secteur Courpière 1 fois tous les 15 jours) va être expérimentée en 2021.

Programme d'animations scolaires CCTDM (objectif stratégique 7)

Afin de sensibiliser les scolaires à la gestion et à la prévention des déchets, un module de trois animations scolaires a été construit fin 2018 en collaboration le service EEDD la Catiche de TDM et l'association Fais et Ris. Le dispositif a été reconduit et renforcé. Entre 2018 et 2020, **50 classes** (ou groupes) du territoire, **représentant 143 animations** au total (830 élèves), ont bénéficié du programme. L'objectif est d'initier des projets sur la thématique des déchets dans les groupes scolaires et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Difficultés rencontrées :

- ✓ Si les écoles ont été nombreuses à répondre, toutes n'ont pas pu s'inscrire. Le nombre de jours d'animation devra être revu à la hausse en 2021/2022.
- ✓ L'année scolaire 2019-2020 a vu la fermeture des écoles dès le 16 mars 2020 en raison de la crise sanitaire. Le programme d'animations scolaires n'a pas pu être mené à son terme. Les animations prévues ont pu être reportées à la rentrée de septembre.

Couches lavables (objectif stratégique 7)

Suite à l'expérimentation dans **les 2 crèches intercommunales**, le dispositif a été étendu et l'ensemble des enfants disposent de couches lavables pendant leur temps de présence sur les structures d'accueil. Dans le cadre du CODEC, le service déchets ménagers a participé au groupe de travail. Un stock de couches lavables a été fourni aux crèches pour les parents volontaires qui souhaitent poursuivre l'utilisation des couches à leur domicile en 2019.



Stop Pub (objectif stratégique 5)



Le taux d'équipement des foyers en stop pub était de 18,5 % fin 2019, soit une augmentation de plus de 4 points. Une réflexion est toujours engagée pour améliorer leur diffusion, notamment via des commerces du territoire.

Cette action a une incidence non négligeable sur les quantités de déchets collectées et notamment sur la CS.

Concours de collecte de piles et petites batteries (objectif stratégique 8)

Depuis 2018, deux **concours inter-écoles** de collectes de piles ont été organisés. 23 écoles ont participé et plus de **4,7 tonnes de piles** ont été collectées. Le partenariat avec COREPILE a été essentiel à la réussite de l'action.

Etude de faisabilité de l'extension des consignes de tri (objectif stratégique 13)

Etude menée par le VALTOM : plusieurs scénarii ont été étudiés pour sa mise en œuvre et pour l'organisation du tri à l'échelle du VALTOM. La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri a lieu en 2021 (à partir du 1^{er} mai 2021) avec une campagne de communication mutualisée. Il est prévu de communiquer largement auprès des groupes scolaires dans le cadre du programme d'animation.

Etude d'opportunité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CCTDM (objectif stratégique 9)



La CCTDM, en partenariat avec la ville de Thiers, a lancé en 2019 une étude d'opportunité pour l'implantation d'une recyclerie sur son territoire. Les acteurs associés à ce projet sont le CLE, les 2 EBE du territoire et le Secours Populaire. L'objectif est de créer une structure commune permettant de lancer diverses activités de réemploi et de permettre à tous les acteurs de conserver les filières de réemploi qui les intéressent voire de les développer.

Le bureau d'études Trident Service a accompagné la collectivité pour la réalisation de celle-ci. L'étude a été

achevée en juillet 2020.

Le besoin d'une structure de type recyclerie étant avéré sur le territoire, la CCTDM a décidé de créer un bâtiment afin d'accueillir les activités de cette recyclerie, sur un site commun avec le futur centre technique de la collectivité et tous les services de TDM liés à l'environnement et au développement durable. L'ouverture de ce site, appelé « Ecopôle », est programmée pour début 2024.

La mise en œuvre de la recyclerie se fera en 2 étapes :

- une étape intermédiaire avec développement des activités de recyclerie par ACTYPOLES et INSERFAC-EBE, avec location d'un espace de vente, le temps de la construction du bâtiment
- l'intégration du nouveau bâtiment par les EBE (partie recyclerie) et par le pôle technique (partie pôle technique) courant 2022/2023.

Défi Familles Zéro Déchet (objectif stratégique 7)

Dans le cadre du stage d'une étudiante en BPJEPS option éducation à l'environnement, un projet intitulé « Défi Familles Zéro Déchet » a été lancé en 2019. L'objectif était de permettre à des familles volontaires de réduire leur production de déchets sur une période d'environ six mois, en leur proposant des solutions à travers une conférence et cinq ateliers zéro déchet. Une dizaine de familles se sont prêtées au jeu. Elles ont pu expérimenter de nouvelles astuces de réduction, de réemploi, de fabrication maison et d'anti-gaspillage. La majorité d'entre elles ont pu réduire leurs déchets et/ou réaliser des économies sur leur panier de courses.



Les ateliers proposés étaient les suivants :

- Atelier découverte de la thématique et jeux de groupe
- Atelier fabrication de produits cosmétique et d'entretien maison
- Atelier jardinage au naturel et compostage
- Atelier couture d'un sac à vrac
- Atelier cuisine anti-gaspillage
- + une conférence de Emilie Bernard avec un mini-forum ZD et une soirée bilan conviviale



Le projet a été relancé à l'automne 2020 avec **un nouvel appel à candidature** pour participer à ce défi. Une dizaine nouvelles familles ont manifesté leur intérêt, et un questionnaire leur a été transmis pour faire le point sur leurs pratiques et leurs besoins. Cette édition se veut en effet plus participative afin de proposer des ateliers les plus adaptés possibles aux familles.

Parallèlement, un forum du zéro déchet devait être organisé comme point de départ et en complément du projet. Il a été annulé à deux reprises. Pour l'instant, il n'est pas reprogrammé.

La crise sanitaire ne permet pas pour l'instant de réaliser les ateliers dans des conditions optimales (comme le forum) et cette action est reportée à 2022.

Etablissements témoins et lutte contre le gaspillage alimentaire (objectif stratégique 4 et 7)

La CCTDM a souhaité inscrire les trois lycées (dont un collège/lycée) dans le dispositif établissements témoins du VALTOM. Ils ont répondu positivement à cette proposition. L'objectif principal est la lutte contre le gaspillage alimentaire, générateur de beaucoup de déchets dans ces établissements. Pour l'année scolaire 2020/2021, trois groupes scolaires poursuivent la démarche établissements témoins : les lycées Germaine Tillion et Montdory, l'école Georges Sand à Thiers et ainsi la cuisine centrale à l'école Emile ZOLA mais dans le cadre du programme OrganiCité cette fois.

Difficultés rencontrées :

- ✓ En raison de la crise sanitaire, les projets ne sont pas arrivés à terme sur l'année scolaire 2019 /2020. Ils sont repris en 2021 pour les lycées réengagés.

4.3.2.2. En conclusion

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a structuré son action de prévention des déchets, par l'intermédiaire du CODEC contractualisé avec le VALTOM. Elle s'est dotée de moyens de plus en plus importants au cours des trois années du contrat, aussi bien matériels qu'humains, afin de mener son plan d'actions. Ce dernier a été construit suite au diagnostic de territoire de 2017 et lancé au premier semestre 2018.



Une équipe projet a été constituée autour d'un chargé de mission prévention des déchets, comprenant notamment des agents du service déchets ménagers, du service éducation à l'environnement et au développement durable et du service communication, entre 2018 et 2019. Cette équipe a été renforcée en 2020 avec l'arrivée de deux maitres composteurs (1 agent CCTDM et 1 agent mis à disposition par le VALTOM) afin de mettre en œuvre plus particulièrement les actions du **Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)**. L'équipe projet a su travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la collectivité (service développement économique, service techniques, enfance-jeunesse...) mais également avec les trente communes membres de l'intercommunalité.

De plus, **des partenariats ont été développés** avec les acteurs locaux, notamment dans le cadre du **dispositif TZCLD** (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) avec des entreprises à but d'emploi

(Actypoles-Thiers et Inserfac-EBE). Ces partenariats ont permis d'engager des actions phares à fort potentiel de réduction et de détournement des déchets (collecte et valorisation des encombrants, broyage des déchets verts, gestion de biodéchets, collecte du papier puisqu'entre 15 et 20 salariés sont directement concernés par les activités liées aux actions du CODEC.

Le plan d'actions du CODEC a également servi de base pour **la construction du présent PLPDMA** de la collectivité, et ainsi s'inscrire dans une continuité des actions mises en œuvre.

L'objectif affiché par la collectivité, et qui sera poursuivi au cours du PLPDMA, est de proposer aux habitants du territoire **une communication claire** sur la gestion des déchets ainsi que des **solutions concrètes pour initier des changements de comportement**. On peut citer notamment la réalisation d'un guide des déchets, la gratuité de certains services (collecte encombrants et broyage des déchets verts) et équipements (composteurs individuels et partagés, projet de recyclerie).

En ce qui concerne les **performances de collecte**, de tri et valorisation des déchets, les résultats, bien que mitigés, restent toutefois encourageants compte-tenu de la création récente de la CCTDM (2017) et de la nécessité d'harmoniser les pratiques.

Entre 2018 et 2020, **les quantités de DMA** par habitant sont passées de 558 kg/hab. en 2018 à **528 kg/hab.** Par rapport à 2010, année de référence, **la réduction des DMA est d'environ 3 %**. Cela s'explique par une baisse des tonnages d'ordures ménagères (198,1 kg/hab. en 2020) et des apports en déchèteries (240,6 kg/hab.). Seuls les tonnages de collecte sélective ont légèrement augmentés (90 kg/hab. contre 88 en 2018), notamment grâce à une bonne performance de la collecte du verre.

Les refus de tri ont été globalement en progression puisqu'ils atteignent près de **29 % en 2019** contre 27 % en 2018 et 23 % en 2017. En 2020, cet indicateur affiche une tendance à la baisse (autour de 26 %). **La simplification du geste de tri en 2021** pourrait être une solution pour infléchir fortement ce taux de refus. C'est un axe de travail à ne pas négliger dans le PLPDMA et partie intégrante de ses objectifs.



5. Les objectifs stratégiques et la gouvernance du PLPDMA 2021-2026

5.1. Objectifs d'impact

Il s'agit de choisir des objectifs quantifiables et vérifiables dans la mesure du possible. Ainsi, la CCTDM a mis à jour ses objectifs, toujours en corrélation avec les objectifs nationaux et/ou régionaux (voire départementaux).

Réduire les DMA

- - **9 % par rapport à 2010 d'ici 2026** (soit environ - 49 kg/hab., actuellement environ - 3% entre 2010 et 2020) pour atteindre les - **15% en 2030**

Réduire les biodéchets dans les OMr

- - **55 % (STGDO) d'ici 2026** soit environ - 22 kg/hab.

Réduire les OMr collectées

- - **20 % d'ici 2026** soit environ - 40 kg/hab. (198,1 kg/hab. en 2020 > 158,5 kg/hab. en 2026)

Réduire les refus de tri en CS

- **atteindre 20 % d'ici 2026** soit une réduction de 25 % des refus, environ 120 tonnes

5.2. Gouvernance du PLPDMA

5.2.1. Equipe Projet

Suite à la délibération du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2019, l'équipe projet est composée à minima de :

Elu référent	• Philippe Cayre
Animateur	• William Pouzet
Direction du pôle technique	• Mathilde Bouteille
Service communication	• Thomas Camus
Service EEDD	• Pierre Gayvallet

5.2.2. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

Rôle de la CCES :

Il s'agit d'une structure d'évaluation et d'échanges. Elle donne un avis sur le projet de PLPDMA élaboré par la collectivité avant que celui-ci ne soit arrêté par l'exécutif de cette collectivité (Cf. article R. 541-41-24 du code de l'environnement). Les projets de révision du PLPDMA doivent aussi être transmis pour avis par l'autorité compétente à la CCES. Le bilan annuel, que doit réaliser l'autorité compétente sur la mise en œuvre du PLPDMA, doit être présenté à la CCES. Elle évalue également le PLPDMA tous les six ans.

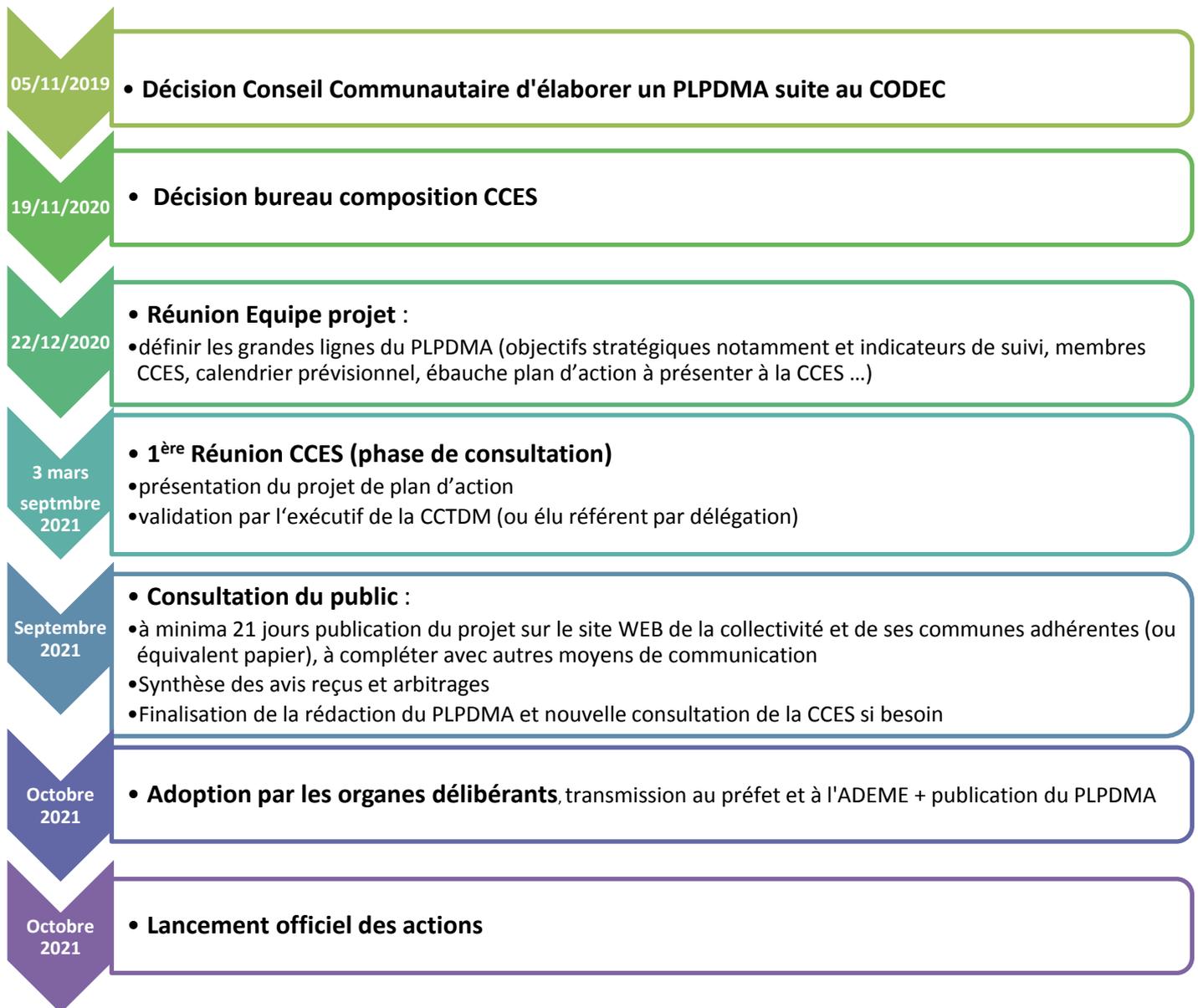
Composition de la CCES :

Elu référent + élu.e.s des commissions déchets et transition écologique	<ul style="list-style-type: none">• Philippe Cayre• Stéphanie Bernard, Sophie Delaigue, Nadine Gouilloux, Rachel Bournier, Philippe Blanchoz, David Derossis
Equipe Projet	<ul style="list-style-type: none">• Cf. 5.2.1
Partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none">• VALTOM, Comité Local pour l'Emploi
Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Entreprises à But d'Emploi
ADEME	<ul style="list-style-type: none">• Ne participe pas à la CCES mais est informée du programme
REGION AURA	<ul style="list-style-type: none">• Participation éventuelle et informée du programme

- L'équipe projet et la CCES pourront intégrer d'autres agents ou personnes ressources en fonction des besoins. Elles pourront se réunir aussi souvent que nécessaire. La CCES doit se réunir au moins une fois par an pour l'évaluation du PLPDMA.

5.3. Les étapes du PLPDMA de la CCTDM

Ci-dessous sont résumées les étapes réalisées et à venir pour l'élaboration du PLPDMA. Pour les étapes non encore effectuées, les dates sont données à titre indicatif.



La consultation permet au public de faire part de ses remarques et suggestions sur le plan d'actions élaboré par la collectivité. C'est à la CCES de donner son avis les modifications éventuelles à apporter sur le PLPDMA.

Les actions lancées dans le cadre du CODEC sont bien sûr poursuivies pendant cette phase de construction/consultation. En effet, certaines actions, comme la mise en place de solutions de gestion des biodéchets différenciée ou la simplification du geste de tri, possèdent leur propre

calendrier de réalisation. D'autres, comme la sensibilisation des publics ou la mise à disposition de stop pub, doivent s'inscrire dans la continuité pour être efficaces.

5.4. Dispositif de communication

L'agence de communication mutualisée CCTDM/Ville de Thiers est représentée dans l'équipe projet et travaille en étroite collaboration avec le service déchets ménagers. Le lien est maintenu avec les 30 communes membres afin de leur proposer des informations pertinentes et répondre à leurs besoins.

Site Internet et réseaux sociaux Médias locaux	<ul style="list-style-type: none">• www.cctdm.fr, pages Facebook et Twitter• Presse, radios, TV
Guide des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Infos générales sur la gestion des déchets et leur réduction
TDM L'Interco et TDM au cœur	<ul style="list-style-type: none">• Bulletin grand public et journal interne
Réseau des communes et bulletins municipaux	<ul style="list-style-type: none">• Proposition d'articles...
Mémo tri et campagnes communication du VALTOM	<ul style="list-style-type: none">• Infos sur la simplification du geste de tri, infos relayées par le VALTOM
Communication de proximité	<ul style="list-style-type: none">• Maîtres et guides composteurs, ambassadeurs du tri
Évènementiel, sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Stand d'information, formations particuliers, animations scolaires...

Les médias locaux (presse, radios...) sont régulièrement sollicités pour couvrir les actions mises en œuvre et tenir la population informée de l'avancement du programme et des dispositifs proposés (composteurs, collecte, tri, événements...).

Le site Internet de la collectivité, ainsi que les réseaux sociaux, sont des outils complémentaires de communication en place depuis plus de deux ans. Ils permettent une communication réactive et dynamique.

5.5. Relais et partenaires potentiels du PLPDMA

Ci-dessous une liste non exhaustive des partenaires et relais éventuels du programme d'actions :

- Services TDM (EEDD, communication, enfance jeunesse, tourisme, éco, urbanisme, CIAS...)
- Communes membres (dont la ville de Thiers (OPAH, CISEN...) dans le cadre d'Organicité®),
- VALTOM,
- Comité Local pour l'Emploi,
- Entreprises à but d'emploi : ACTYPOLES-Thiers, INSERFAC-EBE,
- Associations et acteurs de l'ESS : FAIS et RIS, Secours populaire, Emmaüs63, Le Relais48, Jardiniers des Pays d'Auvergne,
- Bailleurs sociaux : OPHIS, AUVERGNE HABITAT,
- Professionnels : Restaurateurs, commerçants, artisans,
- Particuliers : Familles Défi ZD, Conseils de quartier,
- Financeurs : ADEME, Région AURA,
- Chambres consulaires : CCI, CMA,
- Etablissements scolaires,
- ESAT...

Chaque structure est susceptible d'intervenir sur une ou plusieurs thématiques.

5.6. Suivi et Evaluation du PLPDMA

5.6.1. Indicateurs de suivi

Au-delà des objectifs principaux, permettant de rendre compte de l'avancement du PLPDMA (Cf. 5.1 Objectifs d'impact), le programme est doté d'indicateurs de suivi afin d'évaluer plus finement la pertinence des actions.

Des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits : quantités produites par habitant et par an, pour les différents flux collectés afin de suivre leur évolution

Chaque action possède au moins 1 indicateur de suivi pour évaluer son avancement et son intérêt.

Exemple : nombre de composteurs distribués ou nombre d'animations scolaires réalisées

La matrice des coûts, remplie annuellement, permet d'extraire des données complémentaires sur les moyens mis en œuvre par la collectivité

Les indicateurs de suivi de chaque action sont détaillés dans le tableau de synthèse du programme d'actions (p. 39 et p. 40).

5.6.2. Evaluation du PLPDMA

La CCES se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan annuel du PLPDMA. En fonction de ce dernier, elle donnera son avis sur la pertinence des actions mises en œuvre et sur les ajustements éventuels à réaliser. Elle pourra proposer de nouvelles pistes d'actions et/ou de nouveaux partenariats. Elle évaluera, grâce aux indicateurs de suivi, l'avancement du programme et la possibilité d'atteindre les objectifs principaux.

Après réunion de la CCES, un rapport annuel sera réalisé afin de présenter une évaluation globale des actions et l'avancement du programme, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration, les perspectives ainsi que les coûts annuels des actions et le budget prévisionnel de l'année suivante.

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée au public chaque année par une publication dans le rapport d'activité de la CCTDM ainsi que dans le RPQS. Le bilan annuel sera disponible sur simple demande.



PARTIE 2 : PROGRAMME D'ACTION

1. Présentation des actions

Le plan d'actions suivant s'inscrit dans la continuité du programme précédent (CODEC) tout en incluant la recherche d'actions innovantes. Il est composé de 4 grands axes exposés ci-dessous.

- **Axes de travail (14 actions identifiées dans 4 grands axes) :**

AXE 1 ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

- Réduire les déchets de la collectivité – 3 actions

AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS

- Gestion des déchets organiques, sensibilisation... – 7 actions

AXE 3 GESTION DES DECHETS

- Collecte, tri, valorisation – 2 actions

AXE 4 LES ACTEURS ECONOMIQUES

- Actions avec les entreprises, sensibilisation des professionnels... – 2 actions



Les tableaux ci-dessous et pages suivantes présentent l'ensemble des actions envisagées par la collectivité et classées par axes. Chaque action possède une **fiche action** qui lui est propre. Celles-ci permettent un suivi plus rigoureux de leur état d'avancement et des résultats obtenus. **Elles sont présentées en Annexe 3.**



Ci-dessous et pages suivantes la proposition de plan d'action

AXE 1 ECO EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE		
ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3
Animer les projets de réduction des déchets dans les structures de TDM	Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics	Sensibiliser les communes membres et soutenir leurs projets de réduction des déchets
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les agents au tri et à la réduction des déchets ▪ Mettre en place le tri et les gestes de réduction des déchets (compostage collectif en interne...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les agents concernés ▪ Adapter les clauses aux marchés publics (privilégier le recours à des matériaux recyclés et/ou réemployés, réduction des emballages...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition du matériel pour mener des actions • Suivre les projets des communes

AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS

Animer le Schéma de Gestion des Déchets Organiques (STGDO)

ACTION 4	ACTION 5	ACTION 6
		
<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire (LGA)</p> <p>➤ En corrélation avec les actions du VALTOM (OrganiCité®, Etablissements témoins, appels à projets LGA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les gourmets bag pour les restaurateurs ▪ Sensibiliser les établissements de restauration collective 	<p>Réduire la production de biodéchets dans les OM</p> <p>➤ En corrélation avec OrganiCité®</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le compostage individuel ▪ Développer le compostage partagé : de quartier, en pied d'immeuble, en établissement ▪ Mettre en œuvre un service de micro collecte des biodéchets pour les gros producteurs et une plateforme de compostage ▪ Développer les projets d'utilisation de poules (individuels, partagés, d'établissements) 	<p>Réduire la production de déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et développer la prestation de broyage à domicile • Poursuivre et développer le prêt d'un broyeur aux communes de TDM • Développer les projets de plateformes de broyage communales et en déchèterie • Organiser des démonstrations de broyage

AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS

Sensibiliser le public

ACTION 7	ACTION 8
	
<p>Sensibiliser le public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le Programme d'Education à la Prévention des Déchets ▪ Poursuivre les actions de sensibilisation grand public (animations, défi familles Zéro Déchets) ▪ Promouvoir les couches lavables ▪ Réduire l'utilisation de produits dangereux (ex : piles, phytosanitaires...) 	<p>Réduire les déchets produits lors des événements locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un service de prêt de matériel réutilisable pour les organisateurs de manifestations (vaisselle réutilisable, matériel de tri, gestion des biodéchets...) ▪ Charte écomanifestations

AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS

Autres actions

ACTION 9



Développer le réemploi, la réparation, la réutilisation

- Créer une recyclerie
- Poursuivre la collecte des encombrants
- Communiquer et accompagner les initiatives locales réemploi/réparation

ACTION 10



Réduire les imprimés publicitaires non sollicités (INS)

- Poursuivre la diffusion des Stop Pub

AXE 3 GESTION DES DECHETS

ACTION 11



Améliorer les performances de la collecte sélective

- Améliorer les performances de tri du verre
- Développer la collecte des textiles
- Améliorer la valorisation des emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri
- Augmenter la valorisation des papiers de bureau

ACTION 12



Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie

- Déployer de nouvelles filières en fonction des capacités de chaque déchèterie
- Mettre en place des caissons réemploi

AXE 4 LES ACTEURS ECONOMIQUES

ACTION 13



Accompagner le développement des démarches d'économie circulaire

- Accompagner et favoriser les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- Soutenir le développement de l'activité des EBE
- Répondre à l'appel à projet Référentiel Economie Circulaire

ACTION 14



Favoriser une meilleure gestion des Déchets Industriels Banals (DIB)

- Rappeler les obligations réglementaires en matière de tri (tri 5 flux...) et inciter les entreprises à agir sur la réduction des déchets à la source
- Mener une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets sur les zones d'activités de TDM (bacs de regroupement, colonnes à cartons...)

2. Synthèse du programme et calendrier prévisionnel

Action prévention	Planning prévisionnel	Etat d'avancement	Indicateurs principaux
AXE 1 ECO EXEMPLAIRE DE LA COLLECTIVITE			
ACTION 1 Animer les projets de réduction des déchets dans les structures de TDM	2021-2026	A développer	• Nombre d'actions réalisées
ACTION 2 Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics	2021-2024	A développer	• % de marchés publics avec critères de prévention des déchets
ACTION 3 Sensibiliser les communes membres et soutenir leurs projets de réduction des déchets	2021-2026	A poursuivre	• Nombre de communes sensibilisées
AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS			
ACTION 4 : LGA <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les gourmets bag pour les restaurateurs Sensibiliser les établissements de restauration collective 	2021-2026 2021-2026	A poursuivre A poursuivre	• Nombre de structures engagées
ACTION 5 : Réduire la production de BD dans les OM <ul style="list-style-type: none"> Développer le compostage individuel Développer le compostage partagé Mettre en œuvre un service de micro collecte des biodéchets des gros producteurs Développer les projets d'utilisation de poules 	2021-2026 2021-2026 2021-2023 2021-2026	A poursuivre A étendre A développer A développer	• Nombre de CIJ distribués • Nombre de sites de compostage partagés • Mise en œuvre d'une micro-collecte • Nombre de projets
ACTION 6 : Réduire la production de déchets verts <ul style="list-style-type: none"> Prestation de broyage à domicile Prêt d'un broyeur aux communes de TDM Projets de plateforme de broyage communales Organiser des démonstrations de broyage 	2021-2026 2021-2026 2023-2026 2021-2024	A poursuivre A poursuivre A développer A développer	• Nombre de prestations • Nb de prêts communes • Nb de plateforme • Nb de démonstrations
AXE 2 DEMANDE ET COMPORTEMENT DES HABITANTS			
ACTION 7 : Sensibiliser le public <ul style="list-style-type: none"> Programme d'Education à la Prévention des Déchets Actions de sensibilisation grand public (animations, défi familles ZD...) Promouvoir les couches lavables Réduire l'utilisation de produits dangereux (ex : piles, phytosanitaires...) 	2021-2026 2021-2026 2021-2026 2021-2026	A poursuivre A développer A étendre A étendre	• Nb de groupes scolaires et d'élèves sensibilisés • Nb d'actions réalisées • Nb d'établissements /ou parents concernés • Nb d'actions réalisées
ACTION 8 : Réduire les déchets produits lors des événements locaux <ul style="list-style-type: none"> Développer un service de prêt de matériel réutilisable pour les organisateurs de manifestations (vaisselle réutilisable, matériel de tri...) + charte écomanifestations 	2022-2026	A développer	• Nombre de structures aidées
ACTION 9 : Développer le réemploi, la réparation, la réutilisation <ul style="list-style-type: none"> Créer une recyclerie Poursuivre la collecte des encombrants Communiquer et accompagner les initiatives locales réemploi/réparation 	2021-2024 2021-2026 2021-2026	A poursuivre A poursuivre A développer	• Création de la recyclerie • Tonnage collecté • Nb d'actions de communication
ACTION 10 : Réduire les (INS) <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la diffusion des Stop Pub 	2021-2026	A poursuivre	• Taux d'équipement des BAL en stop pub

PLPDMA
THIERS DORE ET MONTAGNE

Action prévention	Planning prévisionnel	Etat d'avancement	Indicateurs principaux
AXE 3 GESTION DES DECHETS			
ACTION 11 : Améliorer les performances de la CS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les performances de tri du verre ▪ Développer la collecte des textiles ▪ Améliorer la valorisation des emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri ▪ Augmenter la valorisation des papiers de bureau 	2022-2024 2021-2023 2021-2026 2021-2026	A développer A poursuivre A développer A poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnage collecté • Tonnage collecté • Tonnage collecté/ % refus de tri • Tonnage collecté
ACTION 12 : Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déployer de nouvelles filières en fonction des capacités de chaque déchèterie ▪ Etudier la mise en place de caissons réemploi 	2021-2026 2021-2022	A poursuivre A développer	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de filières en déchèterie • Nb de caissons installés
AXE 4 LES ACTEURS ECONOMIQUES			
ACTION 13 : Accompagner le développement des démarches d'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner et favoriser les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) > Référentiel économie circulaire ▪ Soutenir le développement de l'activité des EBE ▪ Répondre à l'appel à projet Référentiel Economie Circulaire 	2022-2024 2021-2026 2021	A développer A poursuivre A développer	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches d'EIT • Nb d'EBE impliquées • Nb d'actions menées avec les EBE
ACTION 14 : Favoriser une meilleure gestion des DIB <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler les obligations réglementaires en matière de tri (tri 5 flux) ▪ Mener une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets sur les zones d'activité de TDM (bacs de regroupement, colonnes à cartons...) 	2022 2021-2024	A développer A développer	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de structures sensibilisées • Nb d'actions réalisées

Annexes

Annexe 1 : Répartition de la population par communes

Commune	Pop.Totale (DC) au 01/01/2021	Nombre	Pop.Municipale (SC) au 01/01/2021
ARCONSAT	604	1	594
AUBUSSON D'AUVERGNE	251	2	249
AUGEROLLES	912	3	887
CELLES SUR DUROLLE	1 738	4	1 707
CHABRELOCHE	1 227	5	1 210
CHARNAT	211	6	208
CHATELDON	786	7	772
COURPIERE	4 181	8	4 034
DORAT	710	9	701
ESCOUTOUX	1 376	10	1 338
LACHAUX	282	11	279
MONNERIE LE MONTEL (LA)	1 738	12	1 703
NERONDE SUR DORE	530	13	520
NOALHAT	245	14	243
OLMET	166	15	161
PALLADUC	559	16	541
PASLIERES	1 533	17	1 496
PUY GUILLAUME	2 818	18	2 772
RENAUDIE (LA)	130	19	126
RIS	757	20	748
SAINT FLOUR L'ETANG	289	21	282
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	1 780	22	1 747
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	257	23	250
SAINTE AGATHE	179	24	177
SAUVIAT	556	25	544
SERMENTIZON	583	26	574
THIERS	12 142	27	11 778
VISCOMTAT	531	28	522
VOLLORE MONTAGNE	311	29	302
VOLLORE VILLE	744	30	728
	38 126	30	37 193

Annexe 2 : Budget Prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF PLPDMA annuel (base budget prévention 2021)

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
✓ FONCTIONNEMENT	319 000 €	• SUBVENTION REGION STGDO	22 000,00 €
• Dont prestations de service (broyage à domicile, collecte encombrants, gestion déchets organiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri papier)	120 000 €	• SUBVENTION ADEME STGDO*	15 250,00 €
• Dont 4 ETP (1 chargé de mission, 1 maitre composteur, 1 ETP service EEDD, 1 ETP de postes divers TDM)	130 000 €	• AUTRES DISPOSITIFS ? (à l'étude Leader, VALTOM)	?
• Dont outils de communication (ECT, ...)	29 000 €		
• Dont autres dépenses (sacs précollecte, couches lavables, entretien broyeurs, poules)	40 000 €		
✓ INVESTISSEMENT	60 000 €	• AUTO-FINANCEMENT	341 750 €
• Dont composteurs individuels et partagés	50 000 €		
• Dont autres matériel (tables de tri, totem de tri...)	10 000 €		
TOTAL	379 000 €	TOTAL	379 000 €
		+ 0,8 ETP Maitre Composteur pris en charge par le VALTOM	
		* Subvention versée à la fin de la convention de financement en 2024	

Le coût chargé d'un agent de la CCTDM est d'environ 32 500 €.

Le second poste de maitre composteur (0,8 ETP pris en charge par le VALTOM) n'est pas comptabilisé dans les coûts de fonctionnement de la collectivité et dans les ETP.

Des financements complémentaires sont à l'étude par la CCTDM et le VALTOM.

Annexe 3 : LES 14 FICHES ACTIONS (pages suivantes)

AXE 1 ECOEXEMPLARITE DE LA CCTDM	FICHE ACTION 1 : Animer les projets de réduction des déchets dans les structures de TDM		
CONTEXTE	L'éco-exemplarité de la CCTDM et de ses Communes membres doit être développée. Très peu d'actions ont été menées en interne.		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets produits en interne et amélioration du tri. • Montrer l'exemple 		
SOUS-ACTIONS		CALENDRIER	INDICATEURS
Sensibiliser les agents au tri et à la réduction des déchets		2021-2026	Nombre d'actions réalisées
Mettre en place des composteurs collectifs en interne		2021-2026	Nombre de sites de compostage installés
PARTENAIRES			
Services de TDM			

AXE 1 ECOEXEMPLARITE DE LA CCTDM	FICHE ACTION 2 : Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics		
CONTEXTE	Les marchés publics doivent être rédigés en prenant en compte des critères environnementaux et notamment sur la thématique des déchets		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'impact des marchés publics sur la production de déchets 		
SOUS-ACTIONS		CALENDRIER	INDICATEURS
Sensibiliser les agents concernés		2021-2023	Nombre d'agents sensibilisés
Adapter les clauses aux marchés publics (privilégier le recours à des matériaux recyclés et/ou réemployés, réduire les emballages...)		2021-2024	% de marchés publics avec des critères de prévention des déchets
PARTENAIRES			
Service marchés publics			

<p>AXE 1 ECOEXEMPLARITE DE LA CCTDM</p>	<p>FICHE ACTION 3 : Sensibiliser les communes membres et soutenir leurs projets de réduction des déchets</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les Communes membres de la CCTDM doivent également être exemplaires dans la gestion des déchets. La Communauté de communes peut les sensibiliser et les aider à mettre en place des actions</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les communes et réduire leur production de déchets 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Mettre à disposition du matériel et/ou du personnel pour mener des actions</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre d'actions réalisées avec les communes</p>
<p>Suivre les projets des communes et leur proposer des actions</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de communes sensibilisées</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Le gaspillage alimentaire s'élève chaque année à environ 20 kg de nourriture consommable par personne (soit 770 tonnes par an pour la CCTDM)</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Promouvoir les gourmets bag pour les restaurateurs</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de restaurateurs Gourmets bag</p>
<p>Sensibiliser les établissements de restauration collective</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre d'établissements sensibilisés</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Professionnels de la restauration VALTOM</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 5 : Réduire la production de biodéchets dans les OM</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Obligation réglementaire de traitement séparé des biodéchets pour tous les gros producteurs au-delà de 10 tonnes /an depuis 2016 Obligation réglementaire étendue à tous les producteurs en 2025</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les biodéchets dans les ordures ménagères de 50% à l'horizon 2025 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Développer le compostage individuel</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de CIJ distribués</p>
<p>Développer le compostage partagé : de quartier, en pied d'immeuble, en établissement</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de sites de compostage partagés</p>
<p>Mettre en œuvre un service de micro collecte des biodéchets pour les gros producteurs et une plateforme de compostage</p>		<p>2021-2023</p>	<p>Mise en œuvre d'une micro-collecte</p>
<p>Développer les projets d'utilisation de poules (individuels, partagés, d'établissements)</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de projets</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres EBE, CLE VALTOM Eleveurs</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 6 : Réduire la production de déchets verts</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Près de 1900 tonnes de déchets végétaux collectés en déchèteries en 2019. Ils représentent un enjeu de réduction important pour la collectivité</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets de DV en déchèterie et en OM 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Poursuivre et développer la prestation de broyage à domicile</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de prestations</p>
<p>Poursuivre et développer le prêt d'un broyeur aux communes de TDM</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb de prêts communes</p>
<p>Développer les projets de plateformes communales de broyage</p>		<p>2023-2026</p>	<p>Nb de plateforme</p>
<p>Organiser des démonstrations de broyage</p>		<p>2021-2024</p>	<p>Nb de démonstrations</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres EBE, CLE</p>			

AXE 2 Demande et comportement des habitants	FICHE ACTION 7 : Sensibiliser le public		
CONTEXTE	Les actions de sensibilisation des publics sont encore peu développées sur les territoires. Elles permettent d'informer la population sur la thématique des déchets ménagers (tri, réduction...)		
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des refus de tri • Diminution des OMR 		
SOUS-ACTIONS		CALENDRIER	INDICATEURS
Poursuivre le Programme d'Education à la Prévention des Déchets		2021-2026	Nb de groupes scolaires et d'élèves sensibilisés
Poursuivre les actions de sensibilisation grand public (animations, défi familles Zéro Déchet...)		2021-2026	Nb d'actions réalisées
Promouvoir les couches lavables		2021-2026	Nb d'établissements /ou parents concernés
Réduire l'utilisation de produits dangereux (ex : piles, phytosanitaires...)		2021-2026	Nb d'actions réalisées
PARTENAIRES			
Communes membres, associations, artisans EBE, CLE VALTOM Groupes scolaires			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 8 : Réduire les déchets produits lors des évènements locaux</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>La fin des produits jetables en plastique (vaisselle, sacs...) depuis 2020 demande aux organisateurs d'évènements de s'adapter. Les incivilités et les erreurs de tri sont encore très nombreuses lors des manifestations (concerts, foire...).</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des DMA 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Développer un service de prêt de matériel réutilisable pour les organisateurs de manifestations (vaisselle réutilisable, matériel de tri...) + charte écomanifestations</p>		<p>2022-2026</p>	<p>Nombre de CIJ distribués</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres ESAT Associations locales</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 6 : Réduire la production de déchets verts</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Près de 1900 tonnes de déchets végétaux collectés en déchèteries en 2019. Ils représentent un enjeu de réduction important pour la collectivité</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des déchets de DV en déchèterie et en OM 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Poursuivre et développer la prestation de broyage à domicile</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nombre de prestations</p>
<p>Poursuivre et développer le prêt d'un broyeur aux communes de TDM</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb de prêts communes</p>
<p>Développer les projets de plateformes communales de broyage</p>		<p>2023-2026</p>	<p>Nb de plateforme</p>
<p>Organiser des démonstrations de broyage</p>		<p>2021-2024</p>	<p>Nb de démonstrations</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres EBE, CLE</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 7 : Sensibiliser le public</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les actions de sensibilisation des publics sont encore peu développées sur les territoires. Elles permettent d'informer la population sur la thématique des déchets ménagers (tri, réduction...)</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des refus de tri • Diminution des OMR 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Poursuivre le Programme d'Education à la Prévention des Déchets</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb de groupes scolaires et d'élèves sensibilisés</p>
<p>Poursuivre les actions de sensibilisation grand public (animations, défi familles ZD...)</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'actions réalisées</p>
<p>Promouvoir les couches lavables</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'établissements /ou parents concernés</p>
<p>Réduire l'utilisation de produits dangereux (ex : piles, phytosanitaires...)</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'actions réalisées</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres, associations, artisans EBE, CLE VALTOM Groupes scolaires</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 8 : Réduire les déchets produits lors des évènements locaux</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>La fin des produits jetables en plastique (vaisselle, sacs...) depuis 2020 demande aux organisateurs d'évènements de s'adapter. Les incivilités et les erreurs de tri sont encore très nombreuses lors des manifestations (concerts, foire...).</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des DMA 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Développer un service de prêt de matériel réutilisable pour les organisateurs de manifestations (vaisselle réutilisable, matériel de tri...) Charte écomanifestations</p>		<p>2022-2026</p>	<p>Nombre de structures aidées</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres ESAT Associations locales</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 9 : Développer le réemploi, la réparation, la réutilisation</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les encombrants représentent près de 30 % des apports en déchèterie. De plus, de nombreux objets sont encore jetés alors qu'ils peuvent faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des DMA 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Favoriser la création d'une recyclerie</p>		<p>2021-2024</p>	<p>Création de la recyclerie</p>
<p>Poursuivre la collecte des encombrants</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Tonnages collectés et valorisés</p>
<p>Communiquer et accompagner les initiatives locales réemploi/réparation</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'actions de communication</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres EBE, CLE Associations et acteurs de l'ESS</p>			

<p>AXE 2 Demande et comportement des habitants</p>	<p>FICHE ACTION 10 : Réduire les imprimés publicitaires non sollicités (INS)</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Le taux d'équipement en stop pub sur TDM est d'environ 18,5 % (2019). Le gisement d'imprimés publicitaires et la marge de progression sont importants.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des papiers en CS 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Poursuivre la diffusion des Stop Pub</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Taux d'équipement des boîtes aux lettres en stop pub</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres Commerces La Poste</p>			

<p>AXE 3 Gestion des déchets</p>	<p>FICHE ACTION 11 : Améliorer les performances de la collecte sélective</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>La collecte sélective (bac jaune) évolue sur l'ensemble du territoire du VALTOM avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (ECT). De plus, d'autres flux comme les textiles et le verre, ont un potentiel élevé d'augmentation des performances de tri.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du verre et des textiles dans les OMR • Diminution des refus de tri • Meilleure valorisation des emballages recyclables 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Améliorer les performances de tri du verre</p>		<p>2022-2024</p>	<p>Tonnage collecté</p>
<p>Développer la collecte des textiles</p>		<p>2021-2023</p>	<p>Tonnage collecté Nb de bornes textiles</p>
<p>Améliorer la valorisation des emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Tonnage collecté % refus de tri</p>
<p>Augmenter la valorisation des papiers de bureau</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Tonnage collecté</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>Communes membres Le Relais, Emmaüs63 EBE, CLE VALTOM</p>			

<p>AXE 3 Gestion des déchets</p>	<p>FICHE ACTION 12 : Augmenter la valorisation des déchets en déchèterie</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les 4 déchèteries du territoire collectent près de 10 000 tonnes de déchets chaque année. Le développement des filières est un axe important afin de favoriser une meilleure valorisation des déchets</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des non recyclables • Augmentation des tonnages de réemploi 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Déployer de nouvelles filières en fonction des capacités de chaque déchèterie</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb de filières en déchèterie</p>
<p>Etudier la mise en place de caissons réemploi</p>		<p>2021-2022</p>	<p>Nb de caissons installés</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>VALTOM EBE ECO-ORGANISMES</p>			

<p>AXE 4 Les acteurs économiques</p>	<p>FICHE ACTION 13 : Accompagner le développement des démarches d'économie circulaire</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Dans le cadre de la LTECV, les collectivités sont encouragées à mettre en œuvre des actions favorisant le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'EIT sur TDM 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Accompagner et favoriser les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) > Faire le lien avec le PCAET</p>		<p>2022-2024</p>	<p>Nombre de démarches d'EIT</p>
<p>Soutenir le développement de l'activité des EBE</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'EBE impliquées Nb d'actions menées avec les EBE</p>
<p>Répondre à l'Appel A Projet Référentiel Economie Circulaire 2021</p>		<p>2021</p>	<p>Candidature retenue</p> <p>oui</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>VALTOM EBE Entreprises Chambres consulaires</p>			

<p>AXE 4 Les acteurs économiques</p>	<p>FICHE ACTION 14 : Favoriser une meilleure gestion des Déchets Industriels Banals (DIB)</p>		
<p>CONTEXTE</p>	<p>Les déchets des activités économiques représentent la part la plus importante des déchets produits sur un territoire. Bien que faible, un pourcentage est pris en charge par la collectivité et doit faire l'objet d'actions de prévention.</p>		
<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure performance de tri 		
<p>SOUS-ACTIONS</p>		<p>CALENDRIER</p>	<p>INDICATEURS</p>
<p>Rappeler les obligations règlementaires en matière de tri (tri 5 flux) et inciter les entreprises à agir sur la réduction des déchets à la source</p>		<p>2022-2026</p>	<p>Nombre d'entreprises /structures sensibilisées</p>
<p>Mener une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets sur les zones d'activité de TDM (bacs de regroupement, colonnes à cartons...)</p>		<p>2021-2026</p>	<p>Nb d'actions réalisées</p>
<p>PARTENAIRES</p>			
<p>VALTOM Entreprises Communes Chambres consulaires</p>			

Annexe 4 : Flyer collecte encombrants 2021

Collecte, mode d'emploi :

Inscrivez-vous auprès d'Actycoles : **04.73.80.26.60.**

La collecte, limitée à 5m³ par foyer, s'effectue en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant de ne pas encombrer la voie publique. Actycoles se réserve le droit de ne pas intervenir à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Actycoles peut refuser certains éléments en trop mauvais état : vaisselle et carrelage cassés, etc.

Déchets acceptés :

- Mobilier** (buffet, table, canapé...)
- Literie** (matelas, sommier...)
- Matériel ou élément de construction** (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier, baignoire...)
- Déchets d'éléments d'ameublement**
- Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs**
- Outils, tondeuse, motoculteurs, textiles, linge de maison, chaussures**
- Déchets électriques et électroniques** (machine à laver, aspirateur, gazinière, micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

Déchets refusés :

- Déchets verts, gravats**
- Déchets toxiques ou dangereux** (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)
- Déchets à caractère médical** (médicaments, seringues...)
- Déchets d'origine animale**
- Déchets collectés dans les bacs** (ordures ménagères, emballages recyclables...)
- ou faisant l'objet d'une collecte spécifique** (verre...)
- Pneus, déchets automobiles** (excepté les batteries)



Pour tout savoir sur le tri et la réduction des déchets ménagers à TDM : service prévention des déchets, 04.73.53.93.08, www.ctdm.fr
Conception : service communication TDM / Illustration : STUT

Collecte des encombrants ménagers

Un service de proximité gratuit proposé par



Entre avril et octobre 2021, sur les 30 communes du territoire, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers, avec Actycoles-Thiers. Inscriptions : **04.73.80.26.60.**

(Service réservé aux particuliers)

Planning des collectes 2021



Thiers

- Mercredis 7, 14, 21, 28 avril
- Mercredis 5, 12, 19, 26 mai
- Mercredis 2, 9, 16, 23, 30 juin
- Mercredis 7, 21, 28 juillet
- Mercredis 4, 11, 18, 25 août
- Mercredis 1, 8, 15, 22, 29 septembre
- Mercredi 6 octobre

Puy-Guillaume, Paslières

- Lundi 12 avril
- Lundi 20 septembre

Charnat, Noalhat, Dorat

- Lundi 19 avril
- Lundi 4 octobre

St-Rémy-sur-Durolle, Palladuc, La Monnerie-le-Montel

- Vendredi 30 avril
- Lundi 3 mai, vendredi 14 mai, lundi 17 mai, vendredi 28 mai, lundi 31 mai
- Vendredi 9 juillet
- Lundi 9 août

Courpière, Sermentizon

Néronde-sur-Dore

- Vendredis 9 et 23 avril
- Vendredis 7 et 21 mai
- Vendredis 4 et 18 juin
- Vendredis 2, 16, 30 juillet
- Vendredis 13 et 27 août
- Vendredis 10 et 24 septembre
- Vendredi 1^{er} octobre

Châteldon, Ris

- Vendredi 16 avril
- Lundi 14 juin

Escoutoux, Ste-Agathe

- Lundi 26 avril
- Vendredi 8 octobre

Vollre-Ville, Vollre-Montagne

- Lundi 10 mai
- Vendredi 11 juin
- Lundi 12 juillet

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Lundi 21 juin
- Vendredi 20 août

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

- Lundi 28 juin
- Lundi 27 septembre

Celles-sur-Durolle, Viscomtat

- Lundi 19 juillet
- Vendredi 17 septembre

Arconsat, Chabreloche

- Lundi 7 juin
- Vendredi 23 juillet

Olmet, La Renaudie

- Vendredi 25 juin
- Lundi 23 août

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Lundi 5 juillet
- Vendredi 3 septembre



Pour vous inscrire : **04.73.80.26.60. (Actycoles Thiers)**

Annexe 5 : Flyer broyage à domicile 2020

Broyage des déchets de jardin :

un nouveau service de proximité proposé aux particuliers par la Communauté de Communes



- TDM propose, sur les 30 Communes de son territoire, un service de broyage des déchets de jardin, à domicile.
- Cette technique est idéale pour réduire le volume de ses déchets et enrichir son jardin, via la création de paillage, efficace pour fournir les substances nutritives aux sols, plantes et arbres.
- Cette prestation, réalisée par l'entreprise à but d'emploi ACTYPOLES-Thiers, est payante.



Pour vous inscrire, un seul numéro : **04.73.80.26.60**

Le broyage, quels avantages ?



Réduire le volume de ses déchets et mieux les valoriser, à domicile, tout en évitant les déplacements en déchèterie.

Ce procédé (effectué sur les branchages, tailles de haie...) permet d'obtenir du broyat, facilement réutilisable en paillage de surface pour limiter le dessèchement du sol ou le désherbage chimique.

Mélangé à d'autres déchets organiques, ce broyat se transforme en compost, utile pour enrichir les sols.

Le broyage, comment ?

Après inscription et prise de rendez-vous auprès d'ACTYPOLES-Thiers, le broyage des déchets verts s'effectue au domicile de l'utilisateur.

Celui-ci doit résider sur une des 30 Communes du territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le service est facturé 42€ pour une heure d'intervention. Il est réservé aux particuliers.



Service proposé par la Communauté de Communes



Infos, inscriptions : 04.73.80.26.60



Compteur service communisme 2004 / Visual Prodigy



PLPDMA
THIERS DORE ET MONTAGNE

Annexe 6 : liste des sites de compostage partagé actifs (mai 2021)

Nom	Date démarrage	Type	Sous-territoire
Arconsat école St Joseph	18/03/2021	Etablissements scolaires et assimilés	Arconsat
ARCONSAT _AubergeduMontoncel	18/09/2020	Restauration commerciale	Arconsat
AUBUSSON-D'AUUV La Catiche	01/11/2010	Autres sites de Compostage en établissement	Aubusson d'Auvergne
AUGEROLLES Cimetière	01/01/2018	Cimetière	Augerolles
AUGEROLLES Ecole Publique	01/01/2010	Etablissements scolaires et assimilés	Augerolles
AUGEROLLES Jardin des Sources	01/05/2018	Compostage de quartier	Augerolles
CHABRELOCHE La croix du Poyet Resineux	01/06/2018	CPI Bailleurs sociaux	Chabreloche
CHABRELOCHE EHPAD	01/10/2020	Etablissements médico-sociaux	Chabreloche
CHABRELOCHE La croix du Poyet le Marais	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Chabreloche
CHABRELOCHE_DV	01/01/2008	Plateforme de broyage	Chabreloche
CHATELDON ancienne cure	25/01/2021	Compostage de quartier	Châteldon
CHATELDON jardin pédagogique de l'école	12/10/2020	CPI Copropriété et autres CPI	Châteldon
CHATELDON sous le château	01/02/2019	Compostage de quartier	Châteldon
COURPIERE DéchetterieDV	15/04/2019	Plateforme de broyage	Courpière
COURPIERE Ecole Publique Primaire Jean Zay	02/01/2017	Etablissements scolaires et assimilés	Courpière
COURPIERE Gendarmerie	01/07/2010	CPI Copropriété et autres CPI	Courpière
COURPIERE Lasdonnas	18/12/2020	Compostage de quartier	Courpière
COURPIERE Les prés de l'Hospice 2	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Courpière
COURPIERE Les Rioux	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Courpière
COURPIERE Les Rioux 2	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Courpière
COURPIERE Place du Martourey	08/01/2021	Compostage de quartier	Courpière
COURPIERE_4vents-camping	01/01/2018	Etablissements touristiques	Courpière
COURPIERE_4vents-restaurant	01/01/2018	Autres sites de Compostage en établissement	Courpière
DORAT_Cimetiere	04/03/2021	Cimetière	Dorat
DORAT_Ecoleprimaire	04/03/2021	Etablissements scolaires et assimilés	Dorat
LA RENAUDIE_Cimetière	22/06/2020	Cimetière	Augerolles
LA RENAUDIE_DV	01/01/2008	Plateforme de broyage	Augerolles
LA-MONNERIE-LE-MONTEL Foyer Logement	24/08/2020	Etablissements médico-sociaux	La Monnerie le Montel
LACHAUX Bourg	30/07/2020	Compostage de quartier	Lachaux
LACHAUX école	02/09/2020	Etablissements scolaires et assimilés	Lachaux
PUY GUILLAUME foyer logement le Colombier	15/10/2020	Etablissements médico-sociaux	PuyGuillaume
PUY GUILLAUME gendarmerie	14/09/2020	CPI Copropriété et autres CPI	PuyGuillaume
PUY-GUILLAUME Collège Condorcet	03/01/2019	Etablissements scolaires et assimilés	PuyGuillaume
PUY-GUILLAUME_Déchetterie-DV	20/04/2020	Plateforme de broyage	PuyGuillaume
PUY-GUILLAUME_ALSH	08/02/2021	Etablissements scolaires et assimilés	PuyGuillaume
SAINT-FLOUR-L'ETANG_Ecolematernelle	01/01/2015	Etablissements scolaires et assimilés	Saint Flour l'Etang
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE Camping Paradis - Chanterelles	01/01/2018	Etablissements touristiques	Saint Remy sur Durolle
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE cantine	26/01/2021	Etablissements scolaires et assimilés	Saint Remy sur Durolle
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE Les Demeures du Lac Village Vacances	28/07/2020	Etablissements touristiques	Saint Remy sur Durolle
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE Maison Arc en Ciel	01/07/2020	Etablissements médico-sociaux	Saint Remy sur Durolle
SAINT-REMY-SUR-DUROLLE_Déchetterie-DV	13/04/2020	Plateforme de broyage	Saint Remy sur Durolle
SAUVIAT_CimetièreHaut	31/10/2020	Cimetière	Augerolles
SERMENTIZON_Cimetière	02/10/2020	Cimetière	Augerolles
THIERS 4 rue du Pontel	08/09/2020	CPI Copropriété et autres CPI	Thiers
THIERS Camping ILOA	01/04/2017	Etablissements touristiques	Thiers
THIERS Déchèterie DV	15/04/2019	Plateforme de broyage	Thiers
THIERS Inserfac EBE	03/02/2020	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers
THIERS Jardin partagé	01/05/2019	Compostage de quartier	Thiers
THIERS L'Orangerie	26/06/2020	Compostage de quartier	Augerolles
THIERS La Roussette	03/07/2020	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers
THIERS Le grand panier bio	22/07/2020	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers
THIERS Les Cizolles1	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Thiers
THIERS Les Molles1 (rue Zola)	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Thiers
THIERS Les Molles2	01/01/2018	CPI Bailleurs sociaux	Thiers
THIERS LycéeGTillion-cuisinapedagogique	01/01/2008	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS Nadal Lavoir	01/01/2019	Compostage de quartier	Thiers
THIERS Nadal Pré	01/01/2020	Compostage de quartier	Thiers
THIERS Siège TDM	11/06/2020	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers
THIERS Snack Iloa	01/01/2019	Restauration commerciale	Thiers
THIERS_Ecole-GSand	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Ecole-LeFau	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Ecole-LeMoutier	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Ecole-LesGarniers	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Ecole-Vidalie	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Ecole-Zola	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_EcoleLeTurelet	29/10/2018	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_LaDorlotte-RAM	08/10/2020	Etablissements scolaires et assimilés	Thiers
THIERS_Lycée-Montdory-Logements	31/01/2019	CPI Copropriété et autres CPI	Thiers
THIERS_RueCamilleJoubertProsperMarmilhat	09/10/2020	Compostage de quartier	Thiers
VISCOMTAT Domaine de la Planche cuisine co	22/02/2021	Etablissements touristiques	Viscomtat
VISCOMTAT école	15/10/2020	Etablissements scolaires et assimilés	Viscomtat
VOLLORE-VILLE Camping Montbartoux Accueil	01/06/2015	Etablissements touristiques	Vollore Ville
VOLLORE-VILLE Camping Montbartoux piscine	24/06/2020	Etablissements touristiques	Vollore Ville

PLPDMA
THIERS DORE ET MONTAGNE

Annexe 7 : liste des sites de compostage partagé en projet (mai 2021)

COURPIERE_ISP-College-Lycée	Etablissements scolaires et assimilés	Courpière	
COURPIERE_ISP-EcolePrimaire	Etablissements scolaires et assimilés	Courpière	
ESCOUTOUX_Cimetière	Cimetière		
LA MONNERIE LE MONTEL EHPAD	Etablissements médico-sociaux	La Monnerie le Montel	
LA-MONNERIE-LE-MONTEL Ecole Publique	Etablissements scolaires et assimilés	La Monnerie le Montel	
THIERS club house	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers	
THIERS Acty poles	Autres sites de Compostage en établissement	Thiers	
THIERS résidence des Dômes	CPI Copropriété et autres CPI	Thiers	
THIERS_CuisineCentrale	Restauration collective	Thiers	
THIERS_MonumentsauxMorts	Compostage de quartier	Thiers	
VISCOMTAT Domaine de la Planche Bois aux loux	Etablissements touristiques	Viscomtat	
VISCOMTAT Domaine de la Planche cuisine Aînés	Etablissements touristiques	Viscomtat	
VISCOMTAT Domaine de la Planche cuisine d'été éclé.e.s	Etablissements touristiques		
VISCOMTAT Domaine de la Planche Jardin cosmique	Etablissements touristiques		
VISCOMTAT Domaine de la Planche Jardin Perpétuel	Etablissements touristiques		
VISCOMTAT Domaine de la Planche Terrains lutin.e.s	Etablissements touristiques	Viscomtat	
VISCOMTAT Domaine de la Planche Val d'eau	Etablissements touristiques	Viscomtat	
VOLLORE MONTAGNE_Ecole Primaire	Etablissements scolaires et assimilés	Vollore Montagne	
VOLLORE VILLE_EcolePrimaire	Etablissements scolaires et assimilés	Vollore Ville	

D'autres projets de composteurs de quartiers sur Thiers notamment sont en cours d'étude.



Service Déchets ménagers – Prévention des déchets
04 73 53 53 77 – prevention.dechets@cctdm.fr
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63 300 THIERS

www.cctdm.fr